

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. DENIS BOUCHER
Mme LISE MARTEL
M. JEAN-ROBERT FAUCHER, animateur

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DE TROIS-RIVIÈRES**

**SÉANCE D'INFORMATION ET
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

Séance tenue le 22 janvier 2014 à 18 h 30
Hôtel Gouverneur
Salles Trois-Rivières et Montréal
975, rue Hart
Trois-Rivières

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 JANVIER 2014	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL.....	1
M. Yves Lefebvre	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	
Mme Danielle Dubé.....	4
M. Sylvain Lizotte	9
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MICHEL HALLÉ	21
M. LOUIS GILBERT	24
M. GILLES LEBLANC	28
INTERVENTION DU COMITÉ.....	30
M. Yves Lefebvre	
M. LOUIS GILBERT	30
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
COMITÉ AVENIR DU MONASTÈRE DES URSULINES.....	33
M. Guy Vachon	
Sœur Yvette Isabelle	
COLLÈGE MARIE-DE-L'INCARNATION DE TROIS-RIVIÈRES	40
M. Réjean Lemay	
M. ANDRÉ CARLE.....	50
M. LOUIS GILBERT	58
MOT DE LA FIN	60

**SÉANCE DU 22 JANVIER 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

5 **PAR L'ANIMATEUR:**

10 Bonsoir mesdames et messieurs. J'aimerais vous souhaiter la bienvenue à ces audiences publiques et à cette rencontre d'information portant sur le Plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières. J'en profite aussi pour saluer les gens qui sont sur le Web actuellement, puisque nos entretiens ce soir sont diffusés en direct sur le site Web du Ministère à l'onglet suivant www.cpcq.gouv.qc.ca. Donc bienvenue aux gens qui nous écoutent à la maison devant leur ordinateur et bienvenue à vous tous qui vous êtes déplacés ici pour venir nous rencontrer. C'est vraiment un plaisir de vous voir.

15 Donc tous les propos échangés ce soir vont aussi être scriptés et répétés en intégralité dans les prochains jours sur le site Internet du Conseil du patrimoine culturel du Québec.

20 Mon nom est Jean-Robert Faucher et sans plus attendre, j'invite le président du Conseil du patrimoine culturel du Québec, monsieur Yves Lefebvre, à vous adresser la parole.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

25 Merci. Bonsoir mesdames et messieurs. Merci d'être avec nous ce soir, merci de vous prêter à cet exercice très important, très précieux de consultation publique sur le Plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières.

Vous savez, Trois-Rivières, le site patrimonial de Trois-Rivières et Trois-Rivières plus largement est quand même un site très très important dans l'histoire du Québec.

30 C'est le second centre urbain établi en Nouvelle-France, c'est aussi un lieu de commerce avec les Amérindiens au début de la traite des fourrures et c'est sans doute aussi un site d'établissement et d'échanges à une époque préhistorique. Donc c'est dire l'importance du site dont il est question ici ce soir.

35 Nous allons prendre connaissance, dans un premier temps, ce soir d'un projet de plan de conservation qui a été élaboré par le ministère de la Culture et des Communications.

Vous savez que la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel prévoit que le ministre doit établir, pour chacun des sites patrimoniaux déclarés au Québec – en passant, il y a douze (12) sites

40 patrimoniaux au Québec dont celui de Trois-Rivières – donc pour chacun de ces sites, le ministre, selon la loi, doit établir un plan de conservation.

Un plan de conservation, c'est un document, finalement, qui renferme, qui contient les orientations du ministre à l'égard du site concerné, les orientations qui guideront désormais ses
45 décisions en ce qui a trait aux interventions dans le site patrimonial.

Le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto, a choisi de vous consulter à ce sujet et à cet effet, il a donné le mandat au Conseil du patrimoine qui est un organisme de consultation neutre, qui a notamment pour mandat de tenir des consultations publiques sur toute
50 question que peut lui référer le ministre.

Votre contribution est précieuse, je le disais tout à l'heure, parce qu'elle permettra, espérons-le tous, de bonifier ce projet de plan de conservation, et c'est dans cet esprit que le ministre nous a demandé de mener ces consultations afin de faciliter les échanges et l'expression des opinions.
55

Je souhaite donc un exercice efficace d'abord et avant tout, un exercice qui nous permettra d'apporter une valeur ajoutée, un exercice qui se déroule dans un esprit d'ouverture bien sûr, de rigueur et de respect des points de vue.

Je suis accompagné ce soir de trois (3) autres membres du Conseil du patrimoine; à ma gauche, madame Ann Mundy qui est la vice-présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec; juste à la gauche d'Ann, Denis Boucher. Denis est historien et chargé de projet au Conseil du patrimoine religieux du Québec, organisme totalement différent du Conseil du patrimoine culturel, soit dit en passant. Mais la confusion existe parfois.
60

Et à son extrême gauche, madame Lise Martel qui est une avocate à la retraite et membre du Conseil du patrimoine culturel.
65

Donc nous quatre formons ce soir ce qu'on appelle le Comité d'audition, des gens qui sont là pour vous écouter, vous entendre et rapporter au ministre ce que vous voudrez bien lui dire.
70

Donc ce soir, nous allons, dans un premier temps, faire une séance d'information générale sur ce plan, pour s'assurer qu'on ait tous la même lecture, la même compréhension du plan de conservation.
75

À cette fin, nous avons demandé à des représentants du ministère de la Culture de nous le présenter et de répondre ensuite à vos questions de compréhension. Ce sont donc madame Danielle Dubé qui est à ma gauche, la directrice générale du patrimoine et des institutions muséales au ministère de la Culture et des Communications.

80 Elle est accompagnée ce soir de monsieur Sylvain Lizotte, conseiller en patrimoine à cette même direction. Merci d'être avec nous.

85 Dans une deuxième étape, après cette présentation, donc immédiatement, on verra s'il y a lieu de faire une pause, on décidera ça ensemble; s'il y en avait une, ce serait autour de vingt heures quinze (20 h 15), bon, mais autour de vingt heures quinze (20 h 15) ou plus ou moins, vous serez invités donc après la présentation à exprimer votre opinion sur le plan.

90 Donc dans un premier temps, une présentation du plan, échanges pour être bien sûrs qu'on comprend, donc questions et réponses, etc., on arrête quelques minutes et ensuite, on vous entend sur votre opinion. Donc on va vous demander qu'est-ce que vous pensez de ce plan-là!

95 Est-ce que ça vous convient, est-ce que ça répond à certaines attentes, est-ce que ça pose des problèmes à votre avis ou est-ce que ça offre des possibilités! Bref, on vous entend tout à fait librement.

Nous, de notre côté, on prend un seul engagement, mais il est important, on s'engage à répercuter de façon très fidèle, le plus fidèlement possible, vos propos au ministre de la Culture et des Communications. Ça, nous en prenons l'engagement.

100 Je rappelle, en terminant, que le Conseil continuera de recevoir les mémoires écrits jusqu'à la fin du mois à peu près, à peu près jusqu'à la fin du mois. Et à cet égard, si des personnes souhaitent, soit ici dans la salle ou les gens qui nous regardent à la maison, si des gens veulent présenter un mémoire, bien, je vous invite à consulter le site Web du Conseil du patrimoine dont l'adresse est à l'écran pour voir de quelle façon faire parvenir un mémoire.

105 Vous savez, faire parvenir un mémoire, des fois, c'est une terminologie qui peut être un peu rebutante, mais ça peut être aussi simple qu'une petite lettre ou un courriel; un mémoire, pour nous, n'est pas nécessairement un document de cent (100) pages ou deux cents (200) pages. Ça peut être une opinion écrite qui peut prendre la forme que vous souhaitez.

110 Donc pour assurer le bon déroulement de la soirée, nous avons demandé à Jean-Robert Faucher que vous connaissez tous grâce à Second Regard, tout le monde écoute Second Regard, donc Jean-Robert va agir à titre d'animateur avec nous ce soir.

115 Je vous remercie donc de votre intérêt et je vous souhaite une bonne soirée, merci.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Lefebvre. Second Regard, c'était dans une autre vie, enfin!

120 Cela étant dit, passons tout de suite à la première étape de cette soirée d'information!

125 Toute petite précision! On prendra un bon quarante-cinq (45) minutes avec madame Dubé et monsieur Lizotte pour présenter le plan, mais il y aura une période d'échanges avec vous, si vous avez des questions à poser, d'éclaircissement concernant ce plan; ensuite, comme le disait monsieur Lefebvre, on verra si on va à la pause.

130 Mais je dis tout de suite aux gens qui voudraient présenter un document PowerPoint ce soir, de le faire après la présentation de madame Dubé et de monsieur Lizotte, après la période d'intervention avec eux. On pourra déjà transférer vos documents sur le portable du Ministère, afin qu'on puisse, lors de l'audition, vers vingt heures quinze-vingt heures trente (20 h 15-20 h 30), pouvoir voir votre PowerPoint.

Cela étant dit, madame Dubé, monsieur Lizotte, la parole est à vous.

135

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

140

Merci beaucoup. Bonsoir à tous! Je voudrais tout d'abord remercier monsieur Lefebvre, le Conseil du patrimoine, de nous donner l'occasion d'échanger avec vous sur ce projet de plan, mais aussi évidemment de parler de patrimoine, ce qui est pour nous une passion évidemment, vous le comprendrez vite, si ce n'est déjà fait.

145

150 C'est d'autant plus intéressant pour nous à ce moment-ci de pouvoir rencontrer les citoyens et les organismes qui vivent avec les sites patrimoniaux que nous sommes à un peu plus d'un an du début de la mise en œuvre de cette nouvelle Loi sur le patrimoine culturel qui est entrée en vigueur le 19 octobre 2012, et c'est un processus, dans le fond, d'appropriation qui se poursuit pour nous au ministère et avec tous nos partenaires dans la protection du patrimoine, ces occasions-là donc de parler de notre loi et de parler de différents outils avec lesquels nous travaillons. C'est toujours pour nous un moment précieux.

155

Monsieur Lefebvre le disait, le site de Trois-Rivières est un site important. Et cette année, évidemment, on est d'autant plus heureux de pouvoir en parler sur la place publique que c'est le cinquantième anniversaire de ce décret qui a permis donc la création de l'Arrondissement historique de Trois-Rivières comme on l'appelait à l'époque, appellation qui a été changée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. On parle maintenant du site patrimonial déclaré de Trois-Rivières.

160 Alors la présentation qu'on vous a préparée comprend au tout début une partie de mise en
contexte qui nous permet de situer dans le fond cet outil-là de plan de conservation dans le contexte
plus large de la Loi sur le patrimoine culturel.

165 Je pense que c'est important qu'on puisse rappeler certaines des bases fondamentales de
cette loi-là. On reviendra aussi un tout petit peu sur le partage des responsabilités entre le ministère
de la Culture et notre Loi sur le patrimoine et le travail qui est fait par la Municipalité qui est également
un partenaire important pour la protection de ce site-là.

170 Par la suite, avec mon collègue Sylvain, donc nous pourrons traverser ensemble les
principaux éléments qui constituent le plan et, pour terminer, on vous parlera un petit peu de la façon
dont ce document-là, lorsqu'il sera rendu officiel – aujourd'hui, on parle d'un projet – mais il y aura
donc par la suite un document final qui sera déposé par le ministre et qui sera utilisé pour la gestion
du site.

175 Alors allons-y!

La Loi sur le patrimoine culturel a pour objet, on vous cite ici l'article 1 :

180 "De favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine
culturel qui est le reflet de notre identité, dans l'intérêt public et dans une perspective de
développement durable."

185 Évidemment, comme vous tous dans la salle, l'objectif premier, c'est donc la protection
d'éléments désignés comme étant importants pour la société québécoise. Une loi qui est d'intérêt
public, oui bien sûr, c'est une loi qui, je le rappelle, et peut-être que dans la salle, nous avons des
propriétaires d'immeubles qui sont situés dans le site, c'est une loi qui permet au ministre de contrôler
des propriétés privées, donc d'imposer des contraintes sur des propriétés privées auxquelles on a
attribué un statut, donc les immeubles qui sont dans le site pour le cas qui nous occupe aujourd'hui.

190 La loi donne donc plusieurs types de pouvoirs au ministre de la Culture, le premier étant celui
de recommander au gouvernement la déclaration de territoires comme sites patrimoniaux. Ce geste-
là à Trois-Rivières a été posé il y a cinquante (50) ans, mais il pourrait arriver donc que dans d'autres
endroits du Québec, des collectivités souhaitent des désignations du même type.

195 Qu'est-ce que c'est un site patrimonial déclaré! Évidemment, un arrondissement historique,
comme on les appelait anciennement, c'est un territoire donc qui présente un intérêt pour sa valeur
archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, etc. Évidemment,
toutes ces valeurs-là ne s'appliquent pas dans l'ensemble des sites patrimoniaux déclarés du Québec;

chaque site a son profil particulier, et c'est là-dessus donc qu'on reviendra tout à l'heure pour celui de Trois-Rivières.

200

Je vous indique quand même que le changement d'appellation d'arrondissement historique à site patrimonial déclaré n'a pas eu pour effet de changer quoi que ce soit à la nature du site, donc son périmètre, ses valeurs et le type de protection qui est imposé par la Loi sur le patrimoine. Donc on a changé les appellations dans une volonté de simplifier le vocabulaire, mais la nature des sites est demeurée la même.

205

Comme monsieur Lefebvre vous l'indiquait, il y a douze (12) sites patrimoniaux déclarés au Québec. Évidemment un sur le territoire de la ville de Trois-Rivières; il y en a quatre (4) sur le territoire de la ville de Québec: Charlesbourg, Beauport, Sillery, le Vieux-Québec. Il y en a trois (3) sur le territoire de la ville de Montréal: le Vieux-Montréal, le Mont-Royal et aussi le Bois-de-Saraguay qui est pas très connu, mais qui est un territoire dans l'ouest de l'île de Montréal. On a également celui de La Prairie, celui de Mingan et celui de Percé.

210

C'est donc un panorama, dans le fond, qui vous permet de remettre en contexte le type de statut qui a été accordé ici à Trois-Rivières il y a cinquante (50) ans.

215

Une fois le statut accordé, évidemment ce n'est pas un statut qui est totalement honorifique. C'est fantastique de pouvoir vivre avec, dans son environnement, un site patrimonial déclaré, mais évidemment ça vient avec des mesures de contrôle qui permettent donc de préserver les valeurs de ce site-là.

220

On a souhaité ce soir vous rappeler les mesures de contrôle qui sont en vigueur, ce sont des mesures en vigueur présentement, et citées donc dans l'article 64 de la loi. On a donc besoin de l'autorisation du ministre pour toutes les opérations cadastrales, pour toutes les modifications à l'aménagement ou à l'implantation d'un immeuble, pour des constructions, réparations, modifications à l'apparence extérieure des immeubles, démolition totale ou partielle, nouvelle construction, excavation dans le sol, affichage et aussi, bon, tout ce qui concerne l'affichage nouveau ou en modification.

225

Je vous rappelle que toutes ces opérations-là, notamment celles sur les immeubles, ne visent que l'apparence extérieure des immeubles et non pas l'intérieur.

230

Ici à Trois-Rivières, évidemment, vous avez la très grande chance, à l'intérieur même du site, d'avoir plusieurs bâtiments qui sont également classés. Donc il y a deux (2) statuts qui se superposent, et pour les bâtiments qui sont classés, évidemment, le contrôle peut s'étendre à l'intérieur du bâtiment. Sylvain reviendra tout à l'heure sur la liste des bâtiments classés.

235

Par ailleurs, il est important que nous puissions aussi faire le rappel aujourd'hui des interventions qui ne sont pas visées par le contrôle du ministre, parce qu'il y a quelquefois une certaine confusion dans l'esprit des gens.

240

Alors tout ce qui concerne la planification urbaine n'est nullement visée par notre loi, les problèmes de circulation par exemple, densité, problèmes de congestion, ce n'est pas visé.

245

L'usage des bâtiments, et c'est très très important de le rappeler, la Loi sur le patrimoine culturel, que ce soit dans les bâtiments classés ou dans les sites déclarés, ne permet pas au ministre de la Culture de contrôler l'usage des bâtiments. Ça, ça veut dire que lors d'une transaction par exemple où un bâtiment serait appelé à changer de vocation, le seul contrôle qu'imposera le Ministère, c'est sur l'apparence extérieure du bâtiment, la modification de son gabarit, matériaux, etc. Mais qu'un bâtiment devienne un hôtel, une prison, un centre commercial, ce n'est pas un critère qui fait partie de l'analyse du Ministère.

250

Évidemment, je vous cite rapidement les autres objets qui ne sont pas visés. Les aménagements intérieurs, on en a parlé. La protection des espèces naturelles. De nos jours, les gens sont très très attachés par exemple aux arbres; évidemment, dans certains cas, le caractère vert ou paysage peut faire partie des valeurs patrimoniales d'un site, mais nous, on va le juger pour sa valeur patrimoniale et non pas pour des qualités liées à la biodiversité ou ce type de chose là.

255

Les accès publics! L'accès public aux bâtiments ou aux terrains, terrains privés très souvent qui sont dans les sites, n'est pas non plus visé par le contrôle du Ministère. Et voilà!

260

Ce qui implique évidemment que sur les transactions immobilières, le Ministère n'impose aucun contrôle.

Rappel rapide du processus de délivrance des autorisations pour toutes les interventions que nous avons énumérées précédemment! Évidemment, le propriétaire doit déposer une demande au Ministère et, on est dans une situation de double juridiction aussi pour ici, pour intervenir, le propriétaire doit donc obtenir l'autorisation du Ministère et évidemment, parallèlement, l'autorisation de sa municipalité qui, elle, impose des contrôles en vertu de ses pouvoirs.

265

Un rappel très important aussi! La loi prévoit dans ce domaine-là des sanctions importantes. Il faut obtenir l'autorisation du ministre avant d'entreprendre les travaux. Alors la loi ne nous permet pas d'autoriser rétroactivement des travaux qui auraient déjà été effectués. Donc c'est très très important, avant d'intervenir sur un bâtiment qui est dans le périmètre du site déclaré, de contacter les représentants du Ministère.

270

275

Vous avez évidemment la très grande chance d'avoir à proximité un bureau régional de notre ministère où des professionnels sont en mesure d'accompagner donc les dossiers d'autorisation. On vous invite donc à faire appel à eux dans tous les cas, et même dans la planification de certains travaux, de manière à pouvoir prévoir, dans le fond, les délais nécessaires.

280

Le plan que nous discuterons ce soir, évidemment, lorsqu'il sera adopté, sera un guide essentiel à la préparation de toutes ces interventions-là.

285

Un petit mot sur le partage des responsabilités entre le ministère de la Culture et la Ville de Trois-Rivières ici!

Nous agissons sur la gestion de ce territoire-là, chacun en vertu de nos lois respectives. Chez nous, donc la Loi sur le patrimoine culturel qui nous permet donc de contrôler essentiellement les aspects extérieurs des lieux.

290

Et la Ville de Trois-Rivières en parallèle qui, elle, va s'intéresser plus à d'autres aspects, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et de la Loi sur les compétences municipales, et c'est la Ville qui continue donc, comme elle l'a toujours fait, à s'occuper des usages, de la planification urbaine, de l'affectation des sols, de tout ce qui concerne le développement, dans le fond, de son territoire.

295

C'est un rôle important que nous envisageons toujours dans une perspective de partenariat. Le patrimoine est une responsabilité partagée, et notre principal interlocuteur, dans cette action qui se situe dans le long terme, c'est bien sûr la Ville de Trois-Rivières.

300

Ce partage, nous le faisons aussi avec d'autres intervenants dont évidemment les citoyens de Trois-Rivières et du Québec, parce que c'est un site d'importance nationale, les propriétaires des bâtiments, des terrains qui sont situés dans les sites protégés, les experts qui nous permettent de développer la connaissance sur ce site, la Ville bien sûr on l'a dit et évidemment toute notre équipe du ministère.

305

Alors les citoyens ont un rôle de vigilance. On compte beaucoup sur eux pour participer, dans le fond, à cette veille qui permet la conservation de ce site-là. Les propriétaires évidemment jouent un rôle essentiel par l'entretien des bâtiments, l'entretien des terrains et à ce titre, le Ministère tente de les soutenir par de l'aide financière dans les cas où les travaux sont admissibles.

310

La Ville évidemment joue son rôle de planification, qui est quand même beaucoup plus large que le nôtre, il faut le rappeler. Nous, on est vraiment centré sur les valeurs patrimoniales essentiellement.

315

320 En conclusion, je vous rappelle un autre élément qui est très important, qui est dans l'ADN, je vous dirais, de la Loi sur le patrimoine culturel, la gestion du patrimoine est une chose complexe, il y a pas deux (2) bâtiments semblables, il y a pas deux (2) contextes semblables, l'Île-d'Orléans et Trois-Rivières, c'est pas du tout la même chose, le Mont-Royal non plus, alors c'est une loi qui est basée sur le pouvoir discrétionnaire du ministre.

325 Ce qui fait que chaque projet, chaque projet d'intervention aussi petit soit-il, un changement de toiture, construction d'un nouvel édifice, démolition d'un édifice, aménagement d'un parc, chaque projet est donc analysé au cas par cas en fonction de son impact sur le lieu qui est protégé, sur son environnement.

330 Ce qui est un peu différent de la façon de travailler des municipalités qui, elles, ont des pouvoirs normatifs, qui vont prendre des décisions en vertu de règlements qui sont clairs et précis, qui vont dicter des hauteurs, qui vont dicter des dégagements, qui vont dicter des usages permis dont les listes vont être exprimées de manière exhaustive dans les règlements.

De notre côté, le ministre analyse chaque projet isolément et va le faire à la lumière des orientations qui sont contenues donc dans le document que nous vous soumettons ce soir.

335 Dans certains cas – je terminerai là-dessus, je veux pas faire une dissertation sur les partages des pouvoirs avec les villes – mais dans certains cas, il peut arriver que le Ministère soit plus exigeant que la municipalité, dans d'autres cas il peut arriver que le Ministère le soit moins sur certains aspects et plus sur d'autres, c'est donc deux (2) processus indépendants qui se font en parallèle, parce que nous gérons des lois qui sont différentes.

340 Alors je vous remercie de votre attention.

345 Je vais passer la parole à Sylvain Lizotte qui est le principal artisan chez nous de l'élaboration des plans de conservation. Ceux qui ont eu la chance d'en prendre connaissance auront réalisé que ce sont des documents qui demandent un travail exhaustif et rigoureux. On est très fier du travail qui a été accompli et qui vous est soumis ce soir, et on est en même temps très ouvert à vous entendre pour bonifier le résultat final.

350 Alors je laisse Sylvain vous présenter l'essentiel de ce document.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE:

355 Merci madame Dubé. Donc de mon côté, je vous présenterai plus spécifiquement le document, le projet de plan de conservation qui vous est soumis.

360 Je vous le présenterai sous deux (2) aspects. D'une part, un aspect de compréhension, à savoir qu'est-ce qu'un plan de conservation, comment il faut le comprendre pour être en mesure de l'utiliser; et d'autre part, je vous présenterai sommairement le contenu. Nécessairement, je dis sommairement, puisque nous ne ferons pas l'histoire de Trois-Rivières au grand complet, mais je vous le présenterai dans ses grandes lignes.

365 Donc il faut comprendre à prime abord que le plan de conservation, c'est un outil d'aide à la prise de décision. Donc quand on parlait, madame Dubé a parlé de pouvoirs discrétionnaires, donc c'est un outil d'aide à la prise de décision pour le ministre, pour les professionnels en patrimoine du ministère. Ce qui fait que la forme du plan de conservation découle de ce besoin-là d'aide, d'être un outil dès la prise de décision. Ce n'est donc pas une monographie, un historique exhaustif, ce qui fait que la forme, à prime abord, peut paraître rébarbative, mais il faut vraiment le comprendre dans une logique de gestion.

370 C'est aussi un outil qui a été développé dans une logique de gestion par les valeurs, donc c'est un mode de gestion du patrimoine culturel et derrière ça, il y a vraiment une logique d'emboîtement que je vais vous présenter.

375 Ce que je vous ai mis à l'écran, c'est un peu le processus complet. Donc vous avez la déclaration d'un site patrimonial, donc dans ce cas-ci Trois-Rivières, c'est 1964. Et ensuite, effectivement, vous avez le plan de conservation qui est l'outil de prise de décision.

380 La logique étant qu'effectivement, d'une part, on décrit le territoire, donc qu'est-ce qui est protégé. On présente effectivement dans ses grandes lignes l'historique de ce territoire-là pour établir des valeurs patrimoniales. Les valeurs patrimoniales, c'est les raisons, en fait, de déclaration; c'est ce pourquoi on protège un territoire et c'est ce qu'il faut protéger dans toutes nos interventions en tant que Ministère.

385 D'une part, de ces valeurs-là découlent des caractéristiques, donc des éléments physiques que vous retrouvez sur le territoire, et des caractéristiques à préserver découlent des orientations, des orientations qui vont permettre d'encadrer la prise de décision.

390 Et bien sûr, par la suite, il y a tout le processus d'analyse dans le cas d'une demande d'autorisation de travaux.

395 Dans le cas de Trois-Rivières, je vous donne un peu la carte générale en bref. Donc vous avez un territoire qui a été déclaré, comme on l'a dit déjà à quelques reprises, en 1964, il y a cinquante (50) ans, qui était connu sous le nom d'arrondissement historique, qui couvre un territoire urbain de nature institutionnelle et résidentielle, ponctué de nombreux monuments commémoratifs. C'est un des éléments qui ressort ici.

Qui est un territoire quand même de petite envergure en termes de surface, on parle de six virgule sept hectares (6,7 ha), qui comprend environ quarante-cinq (45) bâtiments principaux, des bâtiments nécessairement institutionnels ou résidentiels dans la majorité des cas. Et on y retrouve ici quatre (4) immeubles patrimoniaux classés et un site patrimonial classé.

400

Donc nos quatre (4) immeubles sont la maison Hertel-De La Fresnière, maison Georges-De Gannes, on a également la place d'Armes donc qui est classée comme immeuble patrimonial, bien que ce soit effectivement, bien en fait, une place publique. On a le manoir de Tonnancour et le site patrimonial classé, c'est les Récollets-de-Trois-Rivières.

405

Le périmètre, je vous le présente ici! Donc vous avez le périmètre. Le périmètre découle approximativement de la fortification, en fait de la palissade du début du XVIII^e siècle. Donc approximativement, c'est la décision qui avait été prise en 64, donc de reproduire grosso modo dans ses grandes lignes la palissade d'époque. Donc c'est ce qui avait présidé au choix des limites.

410

On avait inclus également une partie de la propriété des Ursulines, on avait retranché une partie, une partie entre autres du bureau de poste, étant donné que c'était une propriété fédérale et que les lois québécoises n'ont pas forcément juridiction directement dessus, mais c'est grosso modo la logique qui avait présidé au choix des limites.

415

C'est un territoire qui est délimité par la terrasse Turcotte, donc près du parc portuaire. D'une part, vous avez le parc du Platon, la rue de la Caserne, en fait le parc du Platon qui est en ligne avec la place Pierre-Boucher, vous avez la rue Saint-Pierre juste derrière, vous avez la limite qui passe dans la propriété des Ursulines de Trois-Rivières, donc la partie avant, le bâtiment blanc avec la chapelle, et qui se termine grosso modo à la rue Sainte-Cécile.

420

Les valeurs patrimoniales dans ce cas-ci! Donc vous en avez quatre (4) principales. Tantôt, je vous ai dit, les valeurs patrimoniales, c'est les raisons de déclaration, donc c'est vraiment ce qui avait motivé, en 1964, les législateurs à intervenir pour protéger ce site-là. Donc vous en avez quatre (4).

425

Une valeur d'abord historique. Vous avez ici un lieu qui était fréquenté par les Amérindiens, qui a été également un poste fondé en 1664 par Laviolette, donc qui en fait nécessairement le deuxième établissement en Nouvelle-France qui avait été fondé, en fait ce qui correspond maintenant au Québec, qui a été par la suite un bourg fortifié. Donc c'est vraiment cette époque-là qu'on a voulu représenter dans les limites et qui, par la suite, ont continué de croître pour devenir un chef-lieu, en fait un endroit où il y avait un diocèse.

430

Et l'intérêt pour entre autres la patrimonialisation sur ce territoire-là s'est faite beaucoup à partir des fêtes du tricentenaire en 1934, et donc l'intérêt pour le territoire, la valorisation du territoire a mené en 1964 à la protection par le gouvernement.

435

440 Vous avez également une valeur urbanistique. Donc vous avez ici un ancien bourg fortifié avec une palissade, et le tracé des rues rappelle vraiment ce tracé des rues primitif. Donc vous avez, avec la rue des Ursulines qui est anciennement le prolongement de la rue Notre-Dame et les rues qui croisent de manière perpendiculaire, donc vous avez une trame urbaine ancienne qui a quand même connu peu de changements.

445 Vous avez aussi également une valeur architecturale. Donc vous avez ici un ensemble quand même très impressionnant de bâtiments qui vont du Régime français jusqu'au XX^e siècle.

445 Et vous avez enfin une valeur archéologique liée vraiment aux activités et à l'occupation du territoire, autant de la période préhistorique que de la période historique.

450 Donc je vous ai mis à l'écran, entre autres ici on voit un plan d'assurance incendie avec les limites du feu de 1908 et entre autres, où on a sous la place Pierre-Boucher les vestiges de l'église. Donc on a vraiment là une concentration très intéressante pour l'archéologie.

455 De ça découlent des caractéristiques. Comme je l'ai dit, les valeurs sont plutôt immatérielles, donc c'est pas quelque chose qu'on peut forcément toucher. Les valeurs, elles vont s'incarner à travers des caractéristiques, des caractéristiques qui ne sont pas forcément exhaustives.

455 Ce qu'on présente dans le plan, c'est des caractéristiques qui incarnent les valeurs. Donc ce n'est pas forcément toutes les caractéristiques du territoire.

460 On les présente ici, les caractéristiques, en sept (7) grandes catégories, donc le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique.

465 Ce sont des caractéristiques qui vont appuyer les valeurs, et un élément qui est quand même important à souligner dans ce cas-ci, c'est l'approche ou bien le regard qu'il y a derrière le plan de conservation.

470 Si on avait fait le même exercice il y a vingt (20) ans, probablement qu'on vous aurait parlé beaucoup du cadre bâti, mais quand même relativement peu du cadre naturel, du système parcellaire, du réseau viaire. Donc la vision qu'on présente, c'est une vision qui est beaucoup plus ouverte d'un site patrimonial.

475 Donc on essaie d'intégrer toutes les couches, le plus grand nombre de couches possible, ce qui fait qu'une intervention peut avoir peu d'impacts sur le cadre bâti, par contre si elle a un impact significatif sur le système parcellaire ou sur la lecture du réseau viaire, peut être tout aussi dommageable pour la compréhension de l'histoire de ce territoire-là.

Donc l'idée, c'est de préserver les caractéristiques afin que, dans le fond, les valeurs que l'on cherche à préserver, qui ont présidé à la création de ce site patrimonial là, puissent continuer à être comprises et transmises aux générations futures, étant donné que la lecture de ces valeurs-là se fait à travers les caractéristiques physiques du territoire.

480

Des caractéristiques découlent des orientations. Donc les orientations, il faut le rappeler, constituent un guide, un outil; quand on parle du plan de conservation, on parle d'un outil d'aide à la prise de décision, mais c'est pas des choses qui s'imposent de manière systématique.

485

Madame Dubé l'a bien dit, on n'est pas dans le cas d'une réglementation municipale où, par exemple, si on dit qu'un tel bâtiment ne doit pas avoir plus de douze mètres (12 m), on peut pas admettre treize mètres (13 m) ou sinon, il faut aller en dérogation, donc on parle pas ici de critères, de principes, d'exigences, ce sont des orientations.

490

Ça a été voulu, pensé comme ça effectivement dans une perspective, comme madame Dubé l'a dit, de pouvoir discrétionnaire, ce qui fait que la lecture, c'est une lecture qui est beaucoup plus qualitative. Donc pour nous, le projet, c'est pas de savoir s'il y a exactement le nombre de mètres importants, c'est de savoir, par exemple, si le projet va masquer la vue sur le dôme des Ursulines. Donc si, pour nous, c'est un élément à préserver, le projet pourrait respecter, par exemple, la réglementation municipale en termes de hauteur, mais s'il masque une vue importante, pour nous, pourrait ne pas être admissible.

495

Donc c'est une approche qui permet une plus grande souplesse, parce que nécessairement, on gère du patrimoine culturel. Donc le patrimoine, il y a quand même beaucoup de nuances, il y a une grande richesse, beaucoup de nuances, donc il faut pouvoir s'adapter.

500

Les orientations! On en présente de trois (3) types. On a des orientations qui s'appliquent à tous les types d'intervention. Donc la première, vous l'aurez devinée, c'est la protection des valeurs patrimoniales. Donc toute la démarche, dans toutes les interventions, nous, ce qu'on vise, c'est à préserver les valeurs patrimoniales du site.

505

La deuxième orientation, c'est le traitement minimal, donc nécessairement une intervention qui, autant que possible, va être le moins attentatoire aux valeurs.

510

Et en dernier lieu, c'est d'assurer la continuité à travers le changement. C'est d'emmener l'idée que, dans le fond, les sites patrimoniaux, c'est des territoires en évolution. Donc c'est pas une cloche de verre. Le site patrimonial de Trois-Rivières, tel qu'on le connaît maintenant, il n'est pas identique à ce qui a été désigné en 64, et c'est le cas pour tous les sites patrimoniaux au Québec. Ils sont en évolution.

515

Par contre, on veut que cette évolution-là s'inscrive dans un esprit de continuité et qu'il puisse respecter les caractéristiques du site. Donc c'est l'objectif. Dans le fond, l'objectif, c'est pas d'en faire un musée à ciel ouvert et d'empêcher toute évolution, si cette évolution-là respecte les valeurs et les caractéristiques du site.

520

On a des orientations ensuite générales, donc des orientations qui vont s'appliquer à chacun des types de caractéristiques. Par exemple des orientations générales sur le cadre bâti.

Et on a enfin des orientations particulières qui, là, vont être très spécifiques.

525

Orientations générales sur le cadre bâti, ça va être par exemple de favoriser la préservation et la restauration des bâtiments.

Une orientation particulière, ça va être vraiment sur la toiture. Donc là, on va vraiment être capable de donner une information sur le type de tôle par exemple qu'on veut, le type d'intervention sur une maçonnerie ancienne. Donc il y a une gradation du plus général jusqu'au plus particulier.

530

Vous l'aurez vu aussi, vous allez le constater, il y a beaucoup d'orientations, parce que nécessairement, la gestion du Ministère est assez vaste. Comme vous l'avez vu avec madame Dubé, les interventions qui sont contrôlées, quand on parle de l'apparence extérieure des bâtiments, ça fait quand même beaucoup d'interventions. C'est autant repeindre un bâtiment que de modifier une toiture, ajouter une lucarne, mettre un puits de lumière.

535

Donc nécessairement il faut quand même beaucoup d'orientations, parce que ça fait beaucoup de situations à encadrer qui vont dans toutes les directions. Donc il faut être capable de vous donner l'heure juste sur ce que le Ministère considérerait comme une intervention acceptable.

540

Donc je passe directement au contenu! Donc pour le premier élément de caractéristiques dans le site patrimonial de Trois-Rivières, je parle du cadre naturel. Donc c'est tous les éléments qui sont plutôt topographie, hydrographie, végétation.

545

Madame Dubé l'a dit, on parle de cadre naturel dans une perspective de patrimoine culturel. Donc pour nous, ce qui est intéressant, c'est le cadre naturel historique, non pas les éléments par exemple qui pourraient témoigner de la biodiversité ou par exemple de la faune, de la flore. C'est une nuance importante à faire, puisque notre loi nous permet d'intervenir sur le patrimoine culturel, donc dans une perspective vraiment historique.

550

Donc ici à Trois-Rivières, vous avez un site qui est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, au confluent de la rivière Saint-Maurice, bien que dans les deux (2) cas, les limites du site n'incluent

555 pas ces deux (2) cours d'eau, mais il fallait le rappeler, étant donné que c'est vraiment un lieu qui a été choisi pour la raison de son emplacement stratégique.

560 C'est un lieu qui comprend une terrasse sablonneuse, donc ce qu'on surnommait le Platon, qui est beaucoup moins perceptible maintenant puisqu'elle a été largement arasée au fil des ans, mais il y a quand même encore un dénivelé. Donc si vous êtes dans le secteur de la place Pierre-Boucher, le bureau de poste et le parc à côté, vous avez un endroit qui surmonte, donc c'est vraiment le lieu de fondation de Trois-Rivières.

565 On a un territoire qui comprenait un ancien ravin jusqu'au XIX^e siècle et qui comprend une couverture végétale importante, donc des arbres anciens, donc autant autour des propriétés, en arrière-cour.

570 L'orientation principale qui en découle, comme je l'ai dit, donc nous, on travaille dans une perspective historique de patrimoine culturel, donc c'était de préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie et au couvert végétal du territoire.

575 Pour ce qui est du réseau viaire! Donc le réseau viaire, dans ce cas-ci, on parle vraiment du système des rues et des espaces libres de construction qui avoisinent les rues. Donc dans ce cas-ci, à Trois-Rivières, vous avez une trame de régime en damier, donc qui découle d'une planification qui a été faite au XVII^e siècle, et cette trame-là est encore perceptible maintenant.

580 Un des éléments très importants, une des vues très importantes ici, si vous êtes sur la rue des Ursulines, vous arrivez de la place Pierre-Boucher, vous avez la vue sur le monastère des Ursulines, bien effectivement, si vous regardez les cartes anciennes, il y avait ce décroché dans le parcours de la rue qui était là historiquement. Donc on a vraiment gardé les caractéristiques du réseau viaire.

On a une implantation des bâtiments en bordure des rues, une étroitesse des emprises.

585 Vous avez l'importance de la rue des Ursulines qui est vraiment la trame historique, et la structure du site patrimonial vraiment tourne autour de la rue des Ursulines.

590 Vous avez des rues perpendiculaires, rue des Casernes, rue Saint-Pierre, rue Saint-Jean, rue Saint-Louis, rue Saint-François-Xavier, et vous avez des parcours de raccordement. Donc quand on parle de parcours de raccordement, c'est les rues qui sont pas forcément planifiées pour être construites, mais pour joindre, par exemple, la rue des Ursulines avec la bordure du fleuve. Par exemple, la rue de l'Hôpital, l'ancienne rue de la Poudrière permettaient de descendre vers le fleuve, mais n'étaient pas conçues pour accueillir des propriétés comme l'a pu être par exemple la rue Saint-Pierre.

595 Et vous avez un des éléments importants, la présence d'espaces publics, dont notamment la place Pierre-Boucher et la place d'Armes.

600 Donc je vous présente sur carte les éléments! Donc vous avez le parcours directeur, quand je parlais vraiment, c'est vraiment la colonne vertébrale du site patrimonial, vous le voyez, avec son décroché au niveau du monastère. Vous avez les rues perpendiculaires, donc qui sont majoritairement des parcours d'implantations où vraiment on ouvrait les rues pour permettre la construction.

605 Vous avez des parcours de raccordement, je vous les ai mis, l'ancienne rue de la Poudrière, la rue de l'Hôpital et le tronçon de la rue Saint-François-Xavier qui descend.

610 Je vous présente également le système parcellaire, donc je vous le présente en fait sur la même carte, parce qu'on a fusionné les deux (2) informations. Donc vous avez un système parcellaire ici encore là qui découle des premiers temps de l'implantation à Trois-Rivières.

615 Donc vous avez de grands lots qui correspondent aux grandes propriétés institutionnelles, par exemple les Ursulines. Vous avez le grand lot, effectivement, l'ancien lot des Récollets-de-Trois-Rivières. Vous avez celui avec les Filles de Jésus.

620 Vous avez également des lots de plus petite taille, des lots de plus petite taille qui étaient vraiment développés pour de l'habitation. Donc vous en avez de plus anciens, donc avec des lots de plus petite dimension avec des bâtiments plus petits.

625 Vous avez des lots de quand même plus grande dimension, par exemple en bordure de la terrasse Turcotte, donc pour accueillir des maisons unifamiliales d'un autre standing et vous avez également de petits lots par exemple sur la rue Saint-Pierre où vous aviez des bâtiments qui sont pratiquement mitoyens, étant donné l'étroitesse des lots.

630 Dans les deux (2) cas, ce que l'on cherche à préserver pour le réseau viaire, c'est de conserver et mettre en valeur les caractéristiques historiques du réseau viaire. Donc c'est vraiment de préserver ce qui rappelle les origines. Donc souvent pour ces éléments-là, nous, on travaille avec des cartes anciennes. Donc vraiment, on va revoir qu'est-ce qu'on avait sur ces cartes-là.

635 Et si par exemple on nous proposait une intervention qui changerait, qui modifierait considérablement un tracé ancien, bien effectivement, ce serait quelque chose dont on questionnerait la pertinence, étant donné qu'on veut les préserver.

Pour ce qui est du système parcellaire, bien, on veut rappeler effectivement le parcellaire ancien. Dans certains cas, ce n'est pas forcément d'empêcher toute opération cadastrale, mais c'est

635 de rappeler vraiment le parcellaire ancien. Donc dans certains cas, ça peut se faire autant par des
interventions physiques sur le territoire, mais c'est pas forcément d'abolir toute forme d'opération
cadastrale, mais dans certains cas, ça peut passer par exemple par le fait que des lots soient divisés
mais conservent une apparence extérieure de grande propriété, pour éviter effectivement d'avoir des
640 interventions physiques sur le territoire qui brouillent la lecture historique des lots anciens.

640 Pour ce qui est du cadre bâti! Donc dans un premier temps, je vous ai présenté tout à l'heure
les bâtiments qui sont protégés en vertu de la loi, donc des immeubles patrimoniaux classés et le site
patrimonial classé. Dans ce cas-ci, c'est important de le dire, c'est des immeubles qui ne sont pas
assujettis directement au plan de conservation, étant donné qu'ils ont un autre statut.

645 Donc par exemple, un immeuble patrimonial classé, le Ministère va contrôler les intérieurs, ce
qui fait que le type disons d'orientations serait différent et le type d'exigences du Ministère doit être
différent.

650 Par ailleurs, le site patrimonial compte trois (3) ensembles institutionnels, donc c'est vraiment
le visage institutionnel de Trois-Rivières, c'est bien sûr les Ursulines, c'est les Récollets et les Filles de
Jésus. On compte quarante-cinq (45) bâtiments principaux, comme je vous l'ai dit.

655 Ici, on présente les grandes lignes de ce cadre bâti là. Donc on a dix-neuf (19) bâtiments de
la période 1901 à 1925, donc on a vraiment une concentration de bâtiments importants du début du
XX^e siècle.

660 On a trente-huit (38) bâtiments de type résidentiel. Donc on a un visage résidentiel avec une
fonction institutionnelle quand même très importante, puisque l'institutionnel occupe une grande partie
quand même du territoire du site.

Vous avez vingt-huit (28) bâtiments en brique. Donc effectivement, le visage de Trois-
Rivières, c'est un visage de parement de brique en majorité.

665 On a vingt et un (21) bâtiments coiffés d'un toit plat, et on a trente-neuf (39) bâtiments de deux
(2) à trois (3) étages. Donc nécessairement, on a un cadre bâti qui est relativement bas.

Donc je vous ai mis ici un exemple. Donc ça, c'est le genre d'édifice qu'on a du début du XX^e
siècle, assez typique du Vieux-Trois-Rivières.

670 On a quelques bâtiments secondaires et on doit noter également la présence de six (6)
monuments commémoratifs.

675 Tantôt je parlais des fêtes du tricentenaire de Trois-Rivières, donc on a un début important de valorisation de l'histoire de Trois-Rivières, donc on a des témoins importants de ça, entre autres le Flambeau qui est un monument très important.

Donc je vous les présente sur le plan, je vais y aller rapidement pour avancer!

680 Autre élément, les orientations! Tantôt, je l'avais dit assez sommairement, on parlait de préservation et de restauration, donc on parle d'interventions qui utilisent des techniques, des matériaux traditionnels. Et on a une autre orientation pour expliquer qu'effectivement, la démolition, c'est une intervention de dernier recours, étant donné qu'on est dans un site patrimonial; bien, disons que la première option va toujours être la préservation et la restauration des bâtiments anciens.

685 Les unités de paysage, rapidement, c'est des bouts de territoire qui possèdent des caractéristiques distinctives. Donc ici à Trois-Rivières, vous avez quatre (4) types, on a défini sur le territoire quatre (4) types d'unités de paysage. On a des parcs et îlots commémoratifs, on a des secteurs institutionnels que vous avez en bleu; vous avez des secteurs urbains, des maisons urbaines
690 individuelles, et des îlots résidentiels avec des bâtiments plutôt mitoyens.

Donc l'objectif dans ce cas-ci, l'orientation, c'est de garder une certaine uniformité entre ces unités-là pour éviter, par exemple, qu'une grande propriété institutionnelle finisse par avoir l'air d'une unité résidentielle par exemple extérieurement.

695 Pour ce qui est des qualités visuelles, ça, tantôt, je parlais d'une lecture un peu plus plurielle du patrimoine qu'on présente dans les plans de conservation, donc ça, c'est quand même une nouveauté importante. Donc on a défini les qualités visuelles en trois (3) points principaux, à savoir les points d'observation, les percées visuelles et panoramas et des points de repère.

700 Donc ici, on a beaucoup de percées visuelles du fait qu'on a de larges ouvertures dans le cadre bâti. Donc on a des percées visuelles et panoramas qu'offrent entre autres le parc du Platon, la Terrasse Turcotte et le Jardin des Ursulines.

705 On a un point d'observation bien important, donc c'est celui que je parlais tout à l'heure, l'endroit, quand on se place juste au sortir de la place Pierre-Boucher et qu'on se dirige vers le monastère des Ursulines sur la rue des Ursulines.

710 Et on a une vue significative qui est celle effectivement de l'enfilade créée par l'église des Récollets, le monastère des Ursulines.

Et on a un point de repère vraiment très dominant dans ce cas-ci, c'est le dôme de la chapelle des Ursulines qui est visible d'un peu partout à travers le site patrimonial.

715 Dans ce cas-ci, les orientations générales vont être de préserver les caractéristiques
historiques des unités de paysage en maintenant, comme je l'ai dit, leur distinction pour éviter disons
d'avoir un grand cadre bâti uniforme, donc un grand secteur uniforme. Donc il faut vraiment garder
des distinctions.

720 Et pour les qualités visuelles, donc c'est de maintenir les caractéristiques historiques des
qualités visuelles. Tantôt, je parlais de la fameuse vue sur la rue des Ursulines, bien, c'est une vue,
si vous regardez les cartes postales anciennes, les photographies anciennes qui ont été prises
depuis la fin du XIX^e siècle, donc c'est une vue qui est significative, qui est ancrée dans
l'imaginaire, donc c'est une vue qu'on va vouloir préserver et on va probablement – on
725 n'accueillerait pas favorablement un projet qui disons brouillerait cette vue-là, changerait cette
perception.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

730 Peut-être une petite intervention ici! Certains d'entre vous ont peut-être connaissance que
nous avons sur notre site Web au Ministère un module de formation en ligne qui permet d'appivoiser
les grandes lignes de la Loi sur le patrimoine culturel. Il y a des petits exercices un peu ludiques dans
ce module-là et dont un est assez amusant et reprend donc cette vue-là de la rue des Ursulines.
C'est comme un jeu de "trouver l'erreur" comme on voit des fois dans les journaux. Donc il faut
essayer de détecter, dans le fond, les anomalies dans cette vue-là, et c'est celle-là qu'on a choisie
735 donc pour faire faire l'exercice sur les qualités visuelles.

Je vous invite à aller voir ça si ça vous tente, c'est assez amusant.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE:

740 Je pense que c'est un bon choix, parce qu'effectivement, c'est une vue qui est prise et reprise
depuis plus d'un siècle.

745 Je termine dans la présentation des caractéristiques par les caractéristiques du patrimoine
archéologique! Je vous l'ai dit au départ, c'est l'une des quatre (4) valeurs du site. Donc c'est un
élément très important ici qu'on a.

750 Le site compte onze (11) sites archéologiques. Ça peut paraître peu, mais on a des sites
archéologiques qui sont quand même relativement vastes, je vais vous les montrer sur les cartes, et
qui couvrent en fait une grande partie du territoire.

On a des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation amérindienne et euro-
québécoise du territoire qui remonte de mille (1000) à quatre cent cinquante (450) ans avant

755 aujourd'hui, et qui reflète une grande diversité d'activités, dont entre autres religieuses, domestiques, commerciales, des activités qui ont marqué le territoire depuis le début de son histoire.

760 Donc vous avez ici la carte des sites archéologiques que je vous présente. Donc si on regarde tous les encadrés, vous voyez, il y a une très grande partie du territoire qui est incluse dans des sites archéologiques.

765 Donc dans ce cas-ci, les orientations qui en découlent, c'est bien sûr de protéger le patrimoine archéologique et de favoriser une approche d'archéologie préventive pour les secteurs qui auraient un potentiel archéologique démontré donc, dans ce cas-ci, une grande partie du site patrimonial de Trois-Rivières.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

770 Alors en terminant, je veux revenir, dans le fond, sur l'objet même de la création de ces outils-là que sont les plans de conservation, nouveaux outils donc mis en place par la Loi sur le patrimoine culturel, à quoi ça sert.

775 Ça sert avant tout, comme le disait Sylvain, à guider la prise de décision du ministre lorsqu'on lui demande des autorisations pour intervenir sur les territoires protégés, mais ça sert aussi à informer le public, à informer nos partenaires, les citoyens, les propriétaires des biens, les municipalités, des orientations que le ministre utilisera pour prendre ses décisions.

Ça en fait donc un outil de planification pour les gens qui ont à intervenir sur le territoire.

780 Ça a été inclus dans la loi dans une volonté de transparence. Je vous dirais bien honnêtement que ce que vous trouvez dans le plan, dans le projet qui vous est soumis, c'est vraiment la consignation par écrit des orientations que le Ministère a toujours appliquées dans la gestion du site.

785 Alors ce qu'on a souhaité faire, c'est formaliser ça dans un texte qui puisse être transmis, donc dans une volonté d'ouverture et de transparence pour aider tout le monde à bien préparer les projets et à faciliter évidemment le travail de part et d'autre.

790 Que fait le ministre donc, que fera le ministre avec ce texte-là! Il s'en servira comme base d'analyse pour les demandes qui lui seront faites, ce qui lui permettra de traiter en toute équité chaque demande en considération des détails qu'elle contient, en considération de l'impact que ce projet-là en particulier aura sur les valeurs qu'on souhaite préserver.

795 Ça s'inscrit donc dans la continuité de nos pratiques actuelles de gestion du site, mais ça devient, nous le pensons en tout cas, un outil qui sera fort utile pour aider et faciliter dans le fond le travail de tous ceux qui ont à œuvrer dans les sites patrimoniaux.

800 Alors comment ça se passe dans les faits! Nous on gère à peu près, je vous dirais, mille cinq cents (1500) demandes d'intervention par année, pas à Trois-Rivières, mais sur l'ensemble du Québec, et ce qu'on fait, dans le fond, en recevant la demande, c'est se poser quelques questions très simples. Est-ce que l'objet qui nous est présenté est l'objet d'une protection? Ça nous permet donc évidemment de savoir si oui ou non les mesures de contrôle s'appliquent.

805 Sur quelle base il est protégé, cet objet-là, cet immeuble-là, ce lieu-là? Donc on revient aux valeurs patrimoniales. Qu'est-ce qu'on souhaite protéger? On nous demande d'ajouter des fenêtres, d'enlever, de démolir, d'agrandir, etc., est-ce que ça porte atteinte aux caractéristiques fondamentales de ce bien-là?

810 Et dans bien des cas, et on le fait beaucoup dans une perspective d'accompagnement avec les gens qui nous soumettent les demandes; dans bien des cas, ça contribue à une recherche, je vous dirais, conjointe de solutions, d'ajustements à certains projets, de suggestions pour améliorer, pour permettre une intervention qui est peut-être moins dommageable aux valeurs patrimoniales.

815 Alors c'est à ça que va servir le plan de conservation, on espère en tout cas, de la manière la plus efficace possible. Et tant mieux si la lecture de ce document-là peut aussi contribuer à une meilleure connaissance, au partage donc de cette histoire qui est si riche et à la sensibilisation d'un nombre peut-être plus large de personnes aux valeurs qui enrichissent dans le fond notre environnement à tous.

820 Je vous remercie beaucoup beaucoup de votre attention et je remercie Sylvain de cette présentation-là, et on est donc à votre disposition pour toute question.

PÉRIODE DE QUESTIONS
MICHEL HALLÉ

825

PAR L'ANIMATEUR:

830 Eh bien justement, je vais inviter les gens qui voudraient avoir des questions d'éclaircissement, des informations additionnelles sur ce qui vient tout juste de nous être présenté, de vous présenter ici au micro et de vous identifier. Allez-y avec deux (2) ou trois (3) questions sans trop de préambules, et ça va aller rondement.

Allez-y monsieur.

835 **PAR M. MICHEL HALLÉ:**

Bonsoir. Mon nom, c'est Michel Hallé. Moi, disons, je voudrais revenir sur le réseau viaire. C'est marqué, page 4:

840 "Privilégier la conservation de la rue de la Poudrière maintenant fermée à la circulation."

Présentement, cette rue n'existe pas, on la voit absolument pas, elle n'est pas identifiée, est-ce que cette loi va demander de l'identifier? Parce que ça a l'air à être un terrain privé, on voit même pas que c'est une rue d'ailleurs.

845 Je pense que la majorité des gens de Trois-Rivières ne savent pas que cette rue existe.

Je comprends que le propriétaire soit pas intéressé qu'on en fasse une rue, parce que son terrain va être...

850 **PAR M. SYLVAIN LIZOTTE:**

855 Bien en fait, dans ce cas-ci, ce que ça pourrait par exemple faire dans une perspective de gestion, c'est s'il présentait, le propriétaire ou quelqu'un qui serait dans le tracé de cette rue-là, présentait un projet pour construire directement dedans ou pour modifier, parce qu'en ce moment, il y a quand même une vue ouverte, donc présentait un projet, bien effectivement, là, on pourrait effectivement juger le projet peut-être, tout dépendant des détails, moins intéressant, puisqu'il va effacer complètement les traces de cette rue-là.

860 **PAR Mme DANIELLE DUBÉ:**

Mais vous posez une question intéressante qui me permet de revenir sur un aspect important de notre partage de responsabilités avec les villes.

865 Nous, on est dans une situation, et c'est ce que la loi nous impose, de juger lorsqu'un projet nous est déposé. Donc tant que personne n'interviendra pas sur ce bout de terrain là où il y avait anciennement une rue, bien, on posera pas la question. C'est pas notre rôle d'intervenir à la place des propriétaires.

870 Donc c'est vraiment une dynamique où on va recevoir un projet et s'assurer, dans le fond, que ce projet-là ne portera pas atteinte à des valeurs essentielles, mais ni le plan ni la loi ne nous permettraient dans le fond de forcer la réouverture d'une rue, par exemple.

PAR M. MICHEL HALLÉ:

875 Mais de l'identifier non plus, donc c'est le choix de la Ville, donc dire que cette rue a déjà été la rue de la Poudrière ou quoi que ce soit, parce qu'il y a absolument rien. Puis je suis certain que beaucoup de monde savent même pas qu'il y a une rue là ou qu'il y avait une rue.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

880 Bien, ça pourrait être intéressant dans une perspective de connaissance, de mise en valeur, mais il pourrait y avoir des discussions entre la Ville et le Ministère, évidemment il y en a en continu sur la mise en valeur du patrimoine, il y a eu des projets fantastiques qui se sont faits dans le Vieux-Trois-Rivières, bon, c'est pas exclu qu'il y ait des discussions là-dessus, mais il n'y a pas d'obligation
885 ou de volonté à ce stade-ci d'intervenir là-dessus.

PAR M. MICHEL HALLÉ:

890 Mais la rue existe quand même. En d'autres mots, il peut rien construire sans passer par le ministère, c'est ça?

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

895 C'est sûr que peu importe où vous êtes dans cette rue-là ou sur un terrain qui est l'autre bord de la rue, il vous faut l'autorisation du ministre pour intervenir.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE:

900 Et même dans une perspective de projet de mise en valeur, le projet de mise en valeur pourrait être présenté par la Ville par exemple; encore là, les projets de mise en valeur doivent être autorisés par le Ministère.

905 Donc même si la Ville intervient, on doit s'asseoir ensemble, il va y avoir une autorisation qui va être émise, et dans le cas présent, le plan de conservation pourrait être une base pour regarder le projet et pour voir si effectivement il est intéressant et il s'inscrit dans une logique historique, donc respectueuse.

Parce que même un projet de mise en valeur, c'est un projet d'intervention.

910 **PAR M. MICHEL HALLÉ:**

Ma deuxième question, j'étais à la dernière séance du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, et j'ai demandé à monsieur le maire si, j'ignore si je peux la poser, s'il allait présenter un mémoire ici présentement, êtes-vous au courant si la Ville a présenté un mémoire?

915 **PAR Mme DANIELLE DUBÉ:**

920 Alors la loi prévoit des consultations obligatoires lors de l'établissement d'un plan de conservation. Il y a deux (2) consultations obligatoires, la première étant celle de la municipalité qui est concernée, donc sur le territoire de laquelle se situe le site, la deuxième étant celle du Conseil du patrimoine culturel du Québec qui nous reçoit ce soir et qui devra donc, au-delà même du rapport de consultation, émettre un avis au ministre sur ce plan-là.

925 Alors nous recevrons effectivement un avis de la Ville de Trois-Rivières qui sera un avis écrit de commentaires sur le document qui est là. Ça fait partie de notre plan de match et évidemment, c'est toujours un avis qui est très très important pour le Ministère.

PAR M. MICHEL HALLÉ:

930 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

935 Merci monsieur Hallé, n'hésitez pas à revenir si vous avez d'autres questions.

J'invite donc les gens à venir se présenter au micro s'il y a encore des questions d'éclaircissement! Monsieur!

940

LOUIS GILBERT

PAR M. LOUIS GILBERT:

945 Bonjour, Louis Gilbert. Une petite question sur les limites de l'arrondissement historique, je sais que c'est pas vous personnellement qui les avez décidées, j'imagine?

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE:

950 Visiblement pas.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

955 C'est très gentil de le dire.

PAR M. LOUIS GILBERT:

960 On dit que c'est basé sur les fortifications de Trois-Rivières et les projets de fortification de Levasseur de Neré. Par contre, le projet, vous l'avez dans le plan lui-même à la page 31, le projet de fortification Levasseur de Neré englobait le terrain arrière des Ursulines de Trois-Rivières.

Je me suis toujours demandé pourquoi ça avait été exclu des limites de l'arrondissement historique et s'il y avait un potentiel de peut-être l'y inclure éventuellement?

965 **PAR Mme DANIELLE DUBÉ:**

970 Bien, je vais te laisser le temps de regarder ça, Sylvain, mais sur la deuxième partie de votre question! La révision des limites d'un site patrimonial est un exercice qui est possible, évidemment qui n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, parce que le document qu'on présente porte sur le site dans sa configuration actuelle.

Évidemment, c'est un exercice qui est quand même assez lourd et pour lequel donc il y aurait potentiellement une consultation publique plus générale.

975 Alors évidemment, comme vous avez mentionné, vraiment on n'était pas là à l'époque, mais, Sylvain, peut-être que tu peux nous éclairer sur ce qu'on sait en tout cas de la base de prise de décision.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE:

980 Oui, bien en fait, dans le cas des délimitations des sites patrimoniaux, la plupart se sont faits dans les années soixante, donc on parle grosso modo de 64, c'était la grande année. Donc il y avait une base historique.

985 Donc habituellement, on arrive à comprendre, parce que les documents d'époque, on le dit nulle part, donc on le déduit par arrière coup, dans ce cas-ci on a déduit que c'était la base effectivement du plan qu'on présente, et à partir de là, à l'époque, il a dû probablement y avoir des

990 négociations, ce qui fait qu'on a grosso modo tracé un périmètre à partir d'une carte d'époque, en fonction des préoccupations de tout un chacun.

995 C'est une démarche qui peut paraître très pragmatique, mais qui se fait quotidiennement. Par exemple ici, on sait qu'historiquement, on aurait dû prendre le Platon en entier, donc on avait une propriété fédérale, donc on était bien au courant à l'époque qu'assujettir une propriété fédérale, c'était compliqué, et qu'on allait probablement avoir une contestation du fédéral, donc on l'a simplement enlevé.

1000 Et pourquoi l'arrière de la propriété des Ursulines a été enlevé, je le sais pas précisément, peut-être qu'on a consulté à l'époque les Ursulines et qu'on s'est entendu sur le fait de retenir l'avant. C'est le genre de discussions qui ont probablement eu cours.

1005 Et troisième élément! Souvent les périmètres étaient des périmètres qui étaient proposés. Donc on sait par exemple qu'à Québec, dans le cas de Sillery, c'était vraiment la Ville de Sillery qui avait demandé à la Commission des monuments historiques à l'époque de décréter et avait suggéré directement le périmètre. Donc c'est ce qu'on avait fait dans une logique très pragmatique, là.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

1010 Si vous permettez, je ferais un autre commentaire sur des projets de révision de limites de sites. C'est important de se poser la question, de la plus-value de l'ajout ou du retrait. Parce que quand on se met à ouvrir ce débat-là, il y a des gens qui vont vouloir aussi retrancher peut-être des parties de territoire.

1015 Donc qu'est-ce qu'on chercherait à faire en ajoutant des parties de territoire? Est-ce qu'on cherche un niveau de protection supérieure pour certains bâtiments très importants? Ça peut être une raison. Est-ce qu'on cherche l'accessibilité à de l'aide financière? Ça peut être une raison.

1020 Donc il faut vraiment se questionner sur le meilleur chemin à prendre, sur le meilleur outil pour arriver à nos objectifs, parce qu'évidemment, si on inclut de nouvelles propriétés dans un site, évidemment on impose un niveau de contraintes très important sur ces bâtiments-là. C'est pas toujours souhaité par tous les propriétaires.

Donc il y a un équilibre à trouver là-dedans aussi.

1025 **PAR M. LOUIS GILBERT:**

Je me disais, de la façon que c'est présenté comme étant basé sur des documentations historiques, donne l'impression que ce qu'il y a derrière le monastère fait pas partie de cet arrondissement-là, qu'il y a des raisons patrimoniales de son exclusion. À ce que je comprends, c'est pas le cas.

1030 Donc ce serait peut-être important de le spécifier ou de le dire dans le document que les raisons sont pas patrimoniales mais pragmatiques.

1035 **PAR M. SYLVAIN LIZOTTE:**

Parfait, on le précisera.

1040 **PAR M. LOUIS GILBERT:**

Merci.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

1045 Je peux aussi peut-être ajouter que dans certains cas, il y a des morceaux de territoire intéressants qui peut-être n'ont pas été considérés à l'époque comme étant d'un grand grand intérêt mais qui peuvent aussi faire l'objet d'une protection de niveau municipal, et c'est une option qu'il faut regarder aussi dans certains cas.

1050 Alors on a plusieurs outils dans le fond, il faut toujours choisir ce qui est le plus approprié.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE:

1055 Bien en fait, la loi et les autres lois, parce que tantôt, on a évoqué la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il faut le voir comme un coffre à outils, et souvent, bien, effectivement, il faut trouver le bon outil pour atteindre le bon objectif.

1060 Donc ça peut être effectivement dans certains cas de la protection, comme madame Dubé l'a dit, mais ça peut, dans certains cas, à l'autre bout du spectre, peut-être seulement de la valorisation. Donc il y a d'autres statuts, il y a d'autres moyens d'arriver à cette fin-là, si ce n'est pas forcément une protection vraiment intervention par intervention qu'on désire, là.

PAR L'ANIMATEUR:

1065 D'autres personnes comme monsieur Hallé ou monsieur Gilbert, ont des choses à préciser, des demandes d'information? N'hésitez pas, venez au micro, vous identifier, allez-y!

Bonsoir monsieur.

1070

GILLES LEBLANC

PAR M. GILLES LEBLANC:

1075

Je demeure sur la terrasse Turcotte. J'ai été un peu surpris, sans doute que le Ministère a été consulté, mais quand on a fait le fameux escalier monumental, donc une forme très spectaculaire, très bien faite, mais on a quand même amputé à peu près le tiers du parc du Platon qui a été le parc fondateur, je trouve que c'était réduire ce parc-là à une promenade, alors qu'il n'était pas du tout la finalité. Alors j'ai été un peu surpris de ça.

1080

Puis aussi les matériaux, c'est-à-dire qu'on a l'impression, si on est en dehors de l'arrondissement, qu'on entre, tu sais, c'est un site super moderne, super stylé, et puis pour tomber dans une zone plus ancienne, c'est un peu mieux réussi, selon moi, dans la place du Flambeau, même s'il y a des éléments comme les fontaines puis tout ça, des éléments qui sont très très modernes, mais en tout cas, surtout pour la gestion donc des terrains, je suppose que la Ville a pas fait ça sans s'entendre, mais c'est quand même surprenant, le résultat qui a été donné.

1085

Alors donc, c'est un emplacement qui est fait pour ceux qui sont pas dans le Vieux-Trois-Rivières, qui ne fréquentent pas le Vieux-Trois-Rivières, c'est plutôt pour ceux qui sont au port, ceux qui sont dans les commerces de la rue des Forges ou les visiteurs, la distraction dans le fond.

1090

Alors je voudrais avoir votre point de vue là-dessus.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

1095

Bien écoutez, je peux pas témoigner du détail des discussions qui ont eu lieu à ce moment-là, parce que j'étais pas présente, mais ce que je peux vous dire, c'est que cette intervention-là, cet escalier-là est en partie dans le site et en partie à l'extérieur du site.

1100

Évidemment, nous, on pense de manière générale que donner accès au plus grand nombre, c'est toujours une bonne idée, donc peut-être que ça peut contribuer, mais sur le style, dans le fond, le design de l'intervention, et sous toutes réserves parce que j'étais pas présente à cette négociation-là,

1105 mais on a très souvent comme approche de favoriser, dans le fond, des interventions contemporaines, de manière à pouvoir les différencier du corpus ancien.

Donc là, évidemment, il n'y aucune confusion possible. On comprend que c'est une intervention du XXI^e siècle et pas donc un escalier historique, c'est très facile à comprendre. Donc pour nous, c'est quand même un critère intéressant.

1110 Et le développement, dans le fond, des formes plus contemporaines n'est pas exclu dans un site patrimonial, pas d'emblée en tout cas.

PAR M. GILLES LEBLANC:

1115 Sauf que c'est peut-être le site le plus important de Trois-Rivières, le plus ancien. Quand on lit sur le développement, on sait que d'abord, c'était le lieu principal de rassemblement, d'échanges avec les Amérindiens. Il y a une particularité à Trois-Rivières, c'est que les Amérindiens ont été accueillis à l'intérieur du fort, ils ont demeuré, il y a même eu un fief qui leur a été consacré, ma maison est sur ce fief-là.

1120 Donc tu sais, c'est un peu surprenant quand même que pour le moment – je comprends que dans les marches, peut-être que c'est ça qui est la réponse à ma question, on a mis des petites phrases qui rappellent l'histoire de Trois-Rivières, les gens remarquent ça beaucoup aussi, ça, je pense que c'est une belle trouvaille.

1125 Et aussi, c'est un escalier qui sert rien que six-sept (6-7) mois par année, parce qu'évidemment, l'hiver, c'est pas entretenable. Essayez d'aller monter dans la partie de droite, vous allez voir!

1130 Donc je comprends quand même votre point de vue, qui est un point de vue un peu d'accès?

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

1135 Oui, puis ça fait partie de l'évolution du site. Qu'est-ce que ça deviendra dans cent (100) ans, bien, évidemment, on sera pas là ni vous ni moi pour le voir, mais on comprend donc que cette intervention-là, si on avait à intervenir dessus, évidemment, elle sera pas considérée comme une manifestation historique à conserver.

PAR L'ANIMATEUR:

1140 Merci monsieur Leblanc.

D'autres personnes? N'hésitez pas.

1145 Est-ce qu'il y a des questions d'éclaircissement, des points obscurs dans le plan qui vous a été proposé qui suscitent chez vous un questionnement? Nous sommes là, n'hésitez pas.

1150 Sinon, il me reste à vous remercier, madame Dubé, monsieur Lizotte, et nous allons, je pense, passer la parole à monsieur le président.

INTERVENTION DU COMITÉ

1155 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

C'est monsieur Leblanc qui posait la question de la configuration du site tout à l'heure? C'est pas vous qui posiez cette question-là? Monsieur Gilbert plutôt!

1160 Vous avez posé la question de la configuration du site tout à l'heure, j'aimerais ça vous entendre là-dessus, vous posiez la question à savoir pourquoi c'est comme ça, mais vous, vous le verriez comment?

1165

LOUIS GILBERT

PAR M. LOUIS GILBERT:

1170 Je dois dire d'abord, je suis archéologue. Le parc, ça reste en dehors de l'arrondissement historique, ça fait mon affaire, je peux creuser!

1175 Le truc, c'est que, bon, c'est un terrain privé évidemment, et comme on m'a répondu, le fait que ça devienne protégé, ça l'amène certaines contraintes bien évidemment, en plus de certaines possibilités aussi.

1180 Moi, je pense que si c'est exclu de l'arrondissement historique, il faudrait que ce soit spécifié les raisons pourquoi c'est exclu, parce que partout on l'écrit, on dit que c'est à cause des raisons, à cause de la palissade, on a essayé de suivre le projet de palissade ou la palissade qui existait déjà sur les lieux, et c'est pas le cas.

1185 Alors ça donne un peu l'impression qu'il y a une base historique, qu'il y a une base patrimoniale à cette délimitation-là qui est pas vraie, et j'ai réalisé ça notamment quand j'ai fait une présentation sur le patrimoine archéologique du terrain arrière, du terrain des Ursulines.

1190 Et ce qu'on voyait dans les études de potentiel archéologique du site patrimonial de Trois-Rivières était qu'il n'y avait pas de potentiel à l'arrière, parce que les études étaient limitées au site patrimonial. Donc ça donnait une carte de potentiel sur laquelle le potentiel archéologique arrêta toujours à la limite du site patrimonial, n'incluait pas l'arrière du terrain, comme si l'arrière n'avait rien, finalement.

1195 Là, moi, je m'étais mis dans la tête d'un promoteur qui regarderait ça éventuellement, qui dirait, bon bien, il y a de quoi en avant, mais à l'arrière, manifestement il y a rien, parce qu'il y a jamais eu d'études, il n'y a pas de petit carré rouge qui est écrit là. Donc le fait que c'est exclu de cette façon-là, d'une façon un peu accidentelle, ça donne une impression qu'il n'y a pas de patrimoine à l'arrière du terrain alors qu'il y en a un.

1200 Alors si c'est pas inclus pour une raison ou une autre, je pense que ça serait bien de définir la raison puis de l'expliquer. C'est ça. À la raison maintenant à savoir si ça devrait être inclus ou non, je pense que c'est pas à moi de faire cette proposition-là, étant donné que c'est un terrain privé.

PAR L'ANIMATEUR:

1205 Madame Dubé.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

1210 Oui, je voudrais juste apporter une précision. Je pense que monsieur Gilbert est certainement très très au courant des exigences de la Loi sur le patrimoine en termes d'archéologie et donc, peu importe qu'on soit à l'intérieur du site patrimonial ou à l'extérieur, il faut toujours un permis pour faire des fouilles archéologiques, n'est-ce pas! Vous, vous le savez, mais peut-être pour les autres.

1215 Donc les sites archéologiques qui seraient découverts en périmètre par exemple du site patrimonial de Trois-Rivières jouiraient, dans le fond, de la même attention que s'ils étaient dans le site. Pour l'archéologie, dans le fond, c'est l'ensemble du territoire du Québec qui est protégé.

1220 Donc s'il y avait des découvertes, s'il y avait des sites documentés, ils seraient également inscrits dans l'inventaire des sites archéologiques du Québec et donc l'objet d'une très grande vigilance pour le Ministère, sans égard à l'inclusion dans un site patrimonial déclaré.

PAR M. LOUIS GILBERT:

1225 Par contre, un promoteur aurait pas nécessairement besoin de faire une demande d'autorisation au Ministère pour l'arrière, étant donné que c'est à l'extérieur.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

1230 Exactement, oui. Et je vous dirais, évidemment, que s'il y avait découverte archéologique lors d'une excavation, bien, ce serait évidemment là aussi l'objet d'obligation de la part des promoteurs qui font des excavations.

1235 Mais vous avez raison, il n'y a pas d'obligation d'autorisation de travaux, il y a simplement l'obligation d'obtenir les permis de recherches archéologiques.

PAR M. LOUIS GILBERT:

Pour faire l'archéologie.

1240 **PAR Mme DANIELLE DUBÉ:**

Absolument.

PAR M. LOUIS GILBERT:

1245 Comme je dis, simplement que pour faire des travaux d'archéologie, on aurait besoin d'un permis de recherches archéologiques, mais des excavations qui seraient pas archéologiques, creuser une piscine par exemple, évidemment ça se fera probablement pas à court terme sur le terrain arrière des Ursulines, à moins qu'il y ait des projets dont je suis pas au courant, donc cette excavation-là
1250 demanderait pas un permis de recherches archéologiques et, dans le cas actuel, ne demanderait pas non plus une autorisation de travaux.

1255 Et s'il y aurait une découverte, ce serait seulement au cas de découverte fortuite où le Ministère serait avisé, il faudrait que l'excavateur soit au courant qu'il y a une découverte, et si c'est une découverte préhistorique, il y a des chances par exemple qu'elle soit complètement ignorée et détruite. Donc c'est un peu dans cette optique-là.

PAR Mme DANIELLE DUBÉ:

1260 Mais je peux peut-être vous donner une petite nouvelle qui est intéressante pour, en tout cas, ceux qui s'intéressent à l'archéologie et qui couvre une partie de vos préoccupations!

1265 On a procédé quand même, on a une entente avec le ministère des Affaires municipales qui nous permet de travailler de manière préventive pour tous les travaux d'infrastructures dans les villes, donc pour les travaux par exemple que la Ville de Trois-Rivières prévoirait dans les alentours du site déclaré, il y aurait donc des mesures préventives en archéologie.

1270 Donc ça s'applique pas évidemment sur les terrains privés, mais dans le cas de travaux d'infrastructures municipales, on est beaucoup mieux équipé maintenant pour éviter justement qu'il y ait des sites archéologiques qui soient trouvés par hasard et pour lesquels, dans le fond, on n'aurait pas été en mesure d'assurer toute la protection nécessaire.

PAR L'ANIMATEUR:

1275 Merci monsieur Gilbert.

Donc je prendrais peut-être une (1) ou deux (2) autres interventions ou questions si vous le voulez bien, n'hésitez pas! Qu'il y ait éclaircissement ou autres, sinon, bien, je propose qu'on passe à la partie audience!

1280

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
COMITÉ AVENIR DU MONASTÈRE DES URSULINES**

1285 **PAR L'ANIMATEUR:**

Donc j'invite les membres du Comité d'audition à se préparer à entendre, dans un premier temps, Guy Vachon et Sœur Yvette Isabelle pour le Comité avenir du monastère des Ursulines.

1290 Alors même principe, vous identifier au début pour les besoins de la sténographie s'il vous plaît, merci.

PAR Sr YVETTE ISABELLE:

1295 Alors Sœur Yvette Isabelle, Ursulines.

PAR M. GUY VACHON:

Guy Vachon, chargé de projet.

1300

PAR L'ANIMATEUR:

Allez-y.

1305

PAR Sr YVETTE ISABELLE:

Monsieur le Président du Conseil du patrimoine culturel du Québec, mesdames et messieurs les membres du Comité d'audition, mesdames et messieurs!

1310

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance du projet de plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières proposé par le ministre de la Culture et des Communications du Québec. Et c'est avec plaisir que nous aimerions partager avec vous les réactions et les sentiments que cette lecture nous inspire.

1315

Notre intervention ne visera pas tant à commenter les mesures de conservation mises de l'avant dans ce plan qu'à souligner la fragilité des moyens associés à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine unique que constitue notre arrondissement historique.

1320

Quelques mots d'abord afin de situer le contexte de notre intervention! Au moment où le ministre de la Culture et des Communications consulte la population en vue de l'adoption d'un plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières, un élément majeur de ce site est en voie d'être cédé à de nouveaux propriétaires.

1325

En effet, en raison de la diminution progressive du nombre de ses membres, notre communauté prévoit se départir d'ici quelques années de la partie la plus significative de son patrimoine historique, soit la partie donnant directement sur la rue des Ursulines et abritant notamment la chapelle, le Musée des Ursulines et la crypte où reposent plus de trois cents (300) sépultures.

1330

Notre communauté les Ursulines est présente au cœur du site patrimonial de Trois-Rivières depuis 1697. Elles habitent le monastère actuel depuis 1700. Cet immeuble deux (2) fois reconstruit et plusieurs fois agrandi fut à la fois un monastère, une école, un pensionnat et un hôpital. Jusqu'en 1886, il fut le seul hôpital de Trois-Rivières.

1335

Le monastère constitue aujourd'hui un joyau du site patrimonial, et son plus important point de repère.

Étant aussi intimement liée à l'histoire de Trois-Rivières et à sa population, notre communauté souhaite léguer cet immeuble à la collectivité pour un usage public associé à l'éducation, à la culture, aux arts, à l'histoire et au patrimoine.

1340 Un comité composé d'Ursulines et de représentants de la Ville de Trois-Rivières et du bureau régional du ministère œuvre depuis trois (3) ans, avec l'aide d'un chargé de projet, à préciser la vocation future de l'immeuble. Il est également à définir l'entité qui en deviendrait propriétaire puisque et la Ville et le Ministère ont signifié leur intention de ne pas se porter acquéreurs du bâtiment. La vente au secteur privé est aussi exclue par nous pour l'instant.

1345 Depuis toujours, nous prenons un soin jaloux de notre monastère. Le défi qui s'offre à nos successeurs sera d'assurer la viabilité à long terme d'un projet qui permettra la préservation et la mise en valeur de ce précieux patrimoine. Diverses hypothèses sont à l'étude, mais une chose apparaît certaine cependant, ce projet ne pourra se réaliser sans un appui important des partenaires publics que sont le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Trois-Rivières.

1350 Pour ce qui est des orientations proposées par le plan, celles visant la conservation, sont similaires aux mesures auxquelles nous sommes déjà soumises. Elles ne semblent pas poser de problèmes majeurs.

1355 En ce qui concerne les orientations relatives à la mise en valeur et à la transmission de ce patrimoine, l'occasion de la cession du monastère nous semble un moment bien choisi pour réévaluer les mesures de mise en valeur et de transmission et si possible pour renforcer les moyens financiers et autres mis à la disposition des propriétaires pour en assurer la responsabilité.

1360 Nous souhaitons aussi que nos héritiers puissent compter sur un soutien approprié de la part des pouvoirs publics afin que le monastère continue de jouer un rôle déterminant au cœur de l'arrondissement historique.

1365 Les activités liées au développement du site Trois-Rivières sur Saint-Laurent auront un impact important sur le site patrimonial tant à cause de l'achalandage touristique accru que de l'altération possible du paysage de l'arrondissement historique.

1370 Afin d'atténuer ces effets et de protéger le caractère du site, il y aurait lieu, à notre avis, d'actualiser le périmètre du site patrimonial qui pourrait inclure notamment le cimetière des Ursulines ainsi que la maison de pierre et le pensionnat à tourelles appartenant au Collège Marie-de-l'Incarnation.

1375 De créer une zone tampon autour de l'arrondissement historique afin de préserver le caractère du site et laisser le meilleur accès possible aux points de repère que sont le dôme et le clocheton du monastère.

De préserver à tout prix l'accès au fleuve, tant visuel que physique.

1380 Nous comprenons que le plan proposé vise d'abord à préciser l'aspect technique des mesures de conservation et de mise en valeur du patrimoine, mais il est aussi permis de se demander que vaudront ces normes et ces directives si les organismes et les individus qui en ont la charge n'ont pas les moyens de les appliquer?

1385 Nous serions heureuses que le Conseil sensibilise le ministre quant aux enjeux reliés à la cession du monastère des Ursulines de Trois-Rivières dans le cadre de la mise en valeur du site patrimonial de Trois-Rivières.

Je vous remercie de votre attention.

1390

PAR L'ANIMATEUR:

La parole est au Comité d'audition!

1395

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1400 Tout d'abord, je voudrais bien sûr vous remercier Sœur Isabelle de votre intervention ce soir, mais je saisis l'occasion en mon nom, au nom de mes collègues, puis au nom je pense même pouvoir m'adresser au nom du ministre, vous remercier de ce que vous avez fait depuis plus de trois cents (300) ans pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel. Je pense qu'il faut que ce soit dit. Merci.

Là-dessus, je sais pas si mes collègues ont des questions? Moi, j'en aurais quelques-unes. Allez-y madame Martel.

1405

PAR Mme LISE MARTEL:

1410 Peut-être une question, Sœur Isabelle! Au début de votre intervention, vous avez parlé de la fragilité des moyens qui sont à la disposition des organismes, des institutions comme la vôtre, pour mettre en valeur les bâtiments à l'intérieur du site patrimonial.

J'imagine que vous parlez de l'aspect financier entre autres choses, est-ce que vous pourriez préciser un peu?

1415

PAR Sr YVETTE ISABELLE:

C'est sûr qu'en parlant de ça, je pensais à nos successeurs, parce que nous, pour l'entretien, on sait ce qu'on est obligé de mettre. C'est évident qu'on a des subventions pour soixante-dix pour cent (70 %) des coûts, pour certaines restaurations, mais c'est très coûteux.

1420 Alors nous, on dit, on l'a entretenu, mais les futurs propriétaires, est-ce qu'ils seront en mesure, avec les exigences demandées, de suffire!

PAR Mme LISE MARTEL:

1425 D'accord, je comprends mieux, merci.

PAR M. DENIS BOUCHER:

1430 Oui, moi aussi, j'aurais une question de précision! En fait, on a compris que l'évolution du monastère et les changements d'usage qui vont possiblement se produire, le plan de conservation et les pouvoirs du Ministère à ce chapitre ne touchent pas évidemment l'usage et les changements d'usage, on en a parlé tout à l'heure.

1435 Maintenant, est-ce que vous pensez que les orientations du plan sont un bon guide, sont de bonnes balises dans l'éventualité où on a justement à faire des modifications ou à changer, au fond, certaines caractéristiques ou certaines composantes du bâtiment pour l'adapter à de nouvelles fonctions?

1440 Est-ce que selon vous, ce sont des bons paramètres?

PAR Sr YVETTE ISABELLE:

1445 Moi, je pense que c'est un patrimoine assez important pour qu'il y ait des balises quelconques pour garder le caractère du bâtiment.

PAR M. GUY VACHON:

1450 Oui bien sûr, les éléments qui sont dans le plan de conservation, au plan technique, je pense qu'ils sont un guide intéressant pour l'avenir de ce bâtiment-là, de ce patrimoine-là.

Et la question qu'évoque Sœur Isabelle en parlant des héritiers, c'est que si, pour l'instant, si c'était un transfert à un autre propriétaire privé qui en fait ce que bon lui semble, c'est une chose. Mais l'intention de la communauté n'est pas celle-là pour l'instant.

1455 En cédant à la population ou à un usage public, ça implique que ce n'est pas éventuellement une propriété privée au sens d'un développement privé, mais qu'il faut s'attendre à ce que ce soit une entité, soit une corporation sans but lucratif ou une fiducie ou un organisme de ce genre qui devienne propriétaire de cet immeuble-là.

1460 Et on se pose la question bien sûr, quel est l'intérêt des personnes qui accepteront de prendre les responsabilités au sein de cet organisme-là, s'il n'y a pas un support important des pouvoirs publics pour les soutenir dans cette démarche-là.

1465 Donc on peut bien rêver au mécénat ou à différentes formes de financement, mais c'est certain qu'au-delà même des programmes du ministère, il devra y avoir, de la part des pouvoirs publics de la ville et des gouvernements, une préoccupation importante pour cette phase de transition, parce que comme vous l'évoquiez, ça fait appel à un changement d'usage avec des normes qui ne sont plus celles d'une résidence que les religieuses ont occupé depuis des années.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Est-ce qu'il y a effectivement des projets concrets à l'horizon?

1475 **PAR M. GUY VACHON:**

Il n'y a pas de projets concrets dont on peut parler. Tout est à ce moment-ci à l'étape d'hypothèses, parce que même un scénario d'occupation du bâtiment n'est pas définitivement arrêté.

1480 Un élément qui, je pense, ne surprendra personne, c'est compte tenu du fait que les Ursulines ont occupé ce bâtiment-là pendant trois cents (300) ans, il y a bien sûr un souhait d'essayer de préserver la mémoire de la contribution des Ursulines au développement de Trois-Rivières et de la région et tout ça qui soit évoqué dans la mise en valeur de ce bâtiment-là.

1485 Mais encore là, on sait ce qu'il en est des musées et des centres d'interprétation quant à la capacité d'accéder à un financement correct pour leurs activités, donc aussi longtemps qu'il n'y a pas des conclusions et des ententes et des certitudes de ce côté-là, c'est difficile d'aller plus loin dans les scénarios.

1490 **PAR Sr YVETTE ISABELLE:**

Mais ce à quoi on tient beaucoup, c'est d'assurer un avenir qui va refléter la mission et la mémoire des Ursulines. On sait que c'est un haut lieu patrimonial, et puis quand on ne sera plus là, on veut que ça demeure une richesse à partager, mais dans la ligne de la cohérence aux valeurs qui ont toujours été rattachées à notre mission à Trois-Rivières.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Et ça, selon vous, c'est totalement incompatible, totalement ou partiellement incompatible avec une vente au privé éventuellement?

1500 **PAR Sr YVETTE ISABELLE:**

Bien nous, c'est pas ça qu'on envisage.

1505 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Non, c'est ça, pour cette raison-là, bien.

J'aimerais revenir, si vous me permettez, sur une question un petit peu différente, mais que vous avez évoquée très rapidement, et c'est pas la première fois qu'une telle idée circule.

1510

Vous avez parlé de la création d'une zone tampon autour du site patrimonial. Pouvez-vous développer un petit peu davantage votre idée là-dessus?

1515 **PAR Sr YVETTE ISABELLE:**

C'est qu'on sait qu'on a le Jardin des Ursulines en avant de chez nous, alors il faut que ce soit protégé de façon à ce qu'il n'y ait pas quelque chose qui vienne obstruer la vue par rapport au fleuve.

1520 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

OK, une zone tampon serait une zone protégée, légalement protégée, c'est ce que vous voulez dire.

1525 **PAR M. GUY VACHON:**

1530 Il pourrait y avoir par exemple des contraintes quant au développement immobilier entre autres autour du site patrimonial, de manière justement à préserver, comme on l'évoquait dans le plan de conservation, les points de vue, les accès, les points de vue par rapport au dôme, par rapport à tout ce qui touche l'arrondissement historique, de manière à ce que l'arrondissement soit pas enclavé éventuellement dans des complexes immobiliers, dans des structures en hauteur et des choses comme ça.

1535 **PAR Sr YVETTE ISABELLE:**

C'est beaucoup le visuel qui est mis de l'avant pour ne pas obstruer la vue.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1540 Mais le plan de conservation tel qu'il est présenté actuellement ne vous semblerait pas
suffisant pour assurer cette protection-là?

PAR Sr YVETTE ISABELLE:

1545 Bien, probablement que oui, mais c'est pour vous dire qu'on est en accord avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

OK.

1550

PAR Mme ANN MUNDY:

1555 Une petite question! Vous avez parlé de l'importance de réévaluer les orientations concernant
justement la mise en valeur, est-ce que vous avez un exemple un peu plus précis, ou ça touchait
vraiment le renforcement de l'aide financière?

PAR Sr YVETTE ISABELLE:

1560 C'était un des aspects très importants pour nous, parce que ça ne touchait pas les
orientations qui touchaient à la mise en valeur dans le plan de conservation.

PAR Mme ANN MUNDY:

Bon, OK.

1565

PAR L'ANIMATEUR:

Ça va! Sœur Isabelle, monsieur Vachon, merci.

1570

COLLÈGE MARIE-DE-L'INCARNATION DE TROIS-RIVIÈRES

PAR L'ANIMATEUR:

1575

J'appellerais monsieur Réjean Lemay du Collège Marie-de l'Incarnation de Trois-Rivières.

Et en passant, si des gens ont des documents PowerPoint à nous proposer, peut-être faire affaire ici avec notre préposé, la voici! Alors voilà.

1580

Bonsoir monsieur Lemay.

PAR M. RÉJEAN LEMAY:

1585

Bonsoir. Monsieur le Président, membres du Conseil du patrimoine, mon nom est Réjean Lemay, je suis directeur général du Collège Marie-de-l'Incarnation de Trois-Rivières.

Le Collège se targue d'être le légataire de l'œuvre des Ursulines au chapitre du projet éducatif au niveau de l'éducation.

1590

Je vais vous présenter qui est le Collège Marie-de-l'Incarnation un peu plus tard et vous dire de quoi est constitué le patrimoine du Collège.

Notre présentation vise essentiellement les limites du site patrimonial déclaré, donc je vais aller dans la continuité des interventions qui ont lieu ce soir.

1595

J'ajouterais qu'il y a un projet important qui nous fait réfléchir actuellement qui est un beau projet par ailleurs qui s'appelle Trois-Rivières sur le Saint-Laurent et qui vise à aménager un des plus beaux sites de Trois-Rivières au confluent du fleuve et de la rivière Saint-Maurice.

1600

Donc il y a actuellement des constructions qui se font là, des planifications qui sont déjà faites et il y aura sûrement de la spéculation dans les prochaines années qui fait en sorte que notre intervention ce soir vient tenter de protéger des édifices qui actuellement ne le sont pas.

1605

Alors dans ma présentation, je vais prendre quelques minutes pour présenter les édifices qui sont la propriété du Collège et qui ont été cédés au Collège par le Monastère des Ursulines.

Alors ma présentation s'intitule "L'Héritage des Ursulines".

1610

Alors le plan de présentation, je vais vous présenter qui est le Collège, l'héritage immobilier des Ursulines sur quatre (4) édifices: le pensionnat de pierre construit en 1836, le pensionnat à tourelles en 1870 – il y a une erreur ici, pardon, c'est 1882 dans les acétates successifs, vous allez voir que ça a été corrigé – l'école normale en 1908 et l'aile du secondaire en 1962.

1615

Par la suite, je ferai une intervention rapide sur le site patrimonial de 1964, la valeur patrimoniale du CMI et les demandes du Collège Marie-de-l'Incarnation.

1620 Le Collège Marie-de-l'Incarnation est une corporation à but non lucratif. C'est un collège qui est la propriété d'une corporation laïque depuis 1996, depuis qu'il y a eu une relève institutionnelle. C'est un collège qui est reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation pour lequel on détient trois (3) permis, un pour le préscolaire, un pour le primaire et un autre pour le secondaire, et nous détenons des agréments de financement pour chacun de ces permis-là.

1625 Nous offrons un seul programme de formation qui est le Programme de formation de l'école québécoise sur lequel on applique le Programme d'éducation internationale; donc du préscolaire jusqu'à la cinquième secondaire, le Collège offre un programme d'éducation internationale.

1630 Nous sommes actuellement au Québec le seul collège à offrir ce programme-là du préscolaire à la fin du secondaire.

1635 Nous sommes évidemment enregistrés en fonction de la troisième partie de la Loi des compagnies.

1640 Le CMI accueille huit cents (800) élèves du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, et quatre (4) maisons constituent notre patrimoine bâti. On a ici une maquette qui a été faite en 1876 par une Ursuline. Ce qu'on peut voir ici, on voit l'avant qui est ce qu'on appelle les édifices blancs qui sont toujours la propriété des Ursulines, et on a ici le pensionnat de pierre qu'on voit maintenant beaucoup moins de la rue des Ursulines, parce qu'il y a l'aile Saint-Joseph qui a été construite un peu plus tard que le pensionnat de pierre que je vais vous présenter un peu plus en détail.

1645 On a ici un plan des édifices du monastère. Plus c'est foncé, plus ça a été construit tôt dans l'histoire; plus c'est pâle, plus ça a été construit tard dans l'histoire.

1650 Donc actuellement la propriété du collège, c'est le pensionnat de pierre, la maison de pierre, le pensionnat à tourelles, l'école normale et l'aile du secondaire. L'aile du secondaire étant la dernière construction que les Ursulines ont faite avant la cession de 1996.

1655 C'est en 1935 que le pensionnat du Sacré-Cœur est devenu officiellement le Collège Marie-de-l'Incarnation. Bien que les Ursulines aient fait œuvre d'éducation depuis leur arrivée en 1697, le nom formel du Collège Marie-de-l'Incarnation est apparu en 1935. Il est apparu en 1935 à la suite de l'expansion du pensionnat de pierre qui est un édifice qui a été construit en 1836 et qui est l'œuvre de l'abbé François-Xavier Noiseux.

1655 Une des particularités, c'est que chacune de ces maisons-là traduit non seulement une histoire des Ursulines à Trois-Rivières, mais s'inscrit également dans l'histoire du Québec. Monseigneur Noiseux est un homme de Québec qui a amorcé son apostolat dans la région de

Chambly, ça a été un homme d'affaires important dans la région de Chambly jusqu'à ce qu'il soit nommé à Trois-Rivières.

1660 À cette époque-là, il n'y avait pas d'évêché à Trois-Rivières, donc il n'y avait pas d'évêque à
Trois-Rivières. Par contre, monseigneur Noiseux a été un de ceux, un des religieux qui a mis le plus
d'efforts au développement économique de Trois-Rivières à cette époque-là. Son histoire à lui à
travers le pensionnat de pierre vient rappeler comment au début des années mil huit cent, le clergé a
1665 été important dans le développement non seulement éducatif au niveau de la santé, mais également
au niveau économique.

Le pensionnat de pierre a été inauguré le 17 juin 1836, et Louise-Hélène Albert qui est une
Ursuline en faisait la description suivante dans un document qui relate l'histoire du pensionnat de
pierre, elle dit:

1670 "C'est un grand jour que ce 17 juin 1836 où l'on inaugure un beau corps de logis destiné
spécifiquement aux élèves. Cette construction de pierre des champs mesure quatre-vingts pieds
(80 pi) de longueur sur cinquante pieds (50 pi) de largeur, composée de trois (3) étages, sans compter
les mansardes. Elle s'élève au nord-est du monastère."

1675 Quand on prend le temps de regarder l'histoire de chacun de ces édifices-là à travers ce que
les Ursulines font comme narration quotidienne, on apprend une foule de choses sur l'époque, sur
l'éducation, sur comment la Communauté des Ursulines, avec le clergé, a travaillé au développement
de Trois-Rivières et à l'éducation des filles jusqu'à tout récemment, parce que maintenant, le collège
1680 est rendu mixte.

Donc à travers l'histoire de nos édifices, on relate, on trouve l'histoire économique de Trois-
Rivières, l'histoire de l'éducation, l'histoire de la santé, et on est capable de rattacher à travers ça de
grands pans de l'histoire du Québec, finalement.

1685 Deuxième édifice, le pensionnat à tourelles, 1882! Cet édifice-là, vous voyez qu'il a un style
beaucoup plus achevé, beaucoup de fioritures, on l'appelle évidemment le pensionnat à tourelles pour
les tourelles qu'il comporte de chaque côté de l'entrée principale.

1690 L'histoire de ce pensionnat-là est un peu particulière. À cette époque-là, l'évêque de Trois-
Rivières s'est un peu opposé à cette construction-là, il avait fallu l'insistance des Ursulines pendant
deux (2) ans pour être capable finalement d'accéder à la construction.

1695 Et l'histoire veut que l'évêque a accepté qu'on construise le pensionnat à tourelles à condition
que lui puisse nommer l'architecte. Évidemment, l'architecte était un jeune architecte, on pourra, dans
le mémoire que nous présenterons, on élaborera davantage, mais même si l'architecture est

1700 extraordinaire, le jeune architecte a dû être aidé d'un architecte un peu plus âgé, parce que les fondations qui avaient été prévues étaient pas suffisantes pour être capable de supporter l'édifice. Alors il y a eu d'autres interventions qui ont été faites par la suite pour être capable de consolider l'édifice.

1705 On dit ici, et c'est monseigneur Laflèche – monseigneur Laflèche à Trois-Rivières, à cette époque-là, a été un artisan important au niveau de l'éducation. D'ailleurs, une autre œuvre ursuline, le Collège Laflèche à Trois-Rivières porte son nom en honneur de quelqu'un qui a travaillé très fort. On dit ici, et je cite les Ursulines:

1710 "L'édifice prend forme, il est magnifique, même un peu trop si on compare à la sévérité de ceux qu'il vient compléter. Un architecte étranger obtient la permission de visiter la maison presque terminée, il croit prudent d'avertir la supérieure qu'en dépit de ses qualités, la nouvelle construction manque de solidité parce que les fondations ne répondent pas au poids qu'elles supportent."

Encore une fois, à travers l'histoire de ce bâtiment-là, on voit aussi l'histoire du patrimoine à Trois-Rivières.

1715 Un autre édifice qui est la propriété du Collège Marie-de-l'Incarnation est l'école normale construit en 1908. Il faut savoir qu'à cette époque-là, les écoles normales, on en avait une à Montréal et une à Québec, et les écoles normales avaient comme objectif de former les éducatrices et à cette époque-là, on croyait que d'avoir à Montréal et à Québec une école normale était suffisant. Les Ursulines et le clergé ont dû se battre pour qu'on puisse construire cette école-là.

1720 Alors l'école, les plans sont confiés à l'architecte Charles Lafond. Charles Lafond est un architecte, à cette époque-là, qui a construit non seulement des églises, l'église Saint-Philippe à Trois-Rivières, mais qui a construit de nombreux édifices, l'édifice de la Banque royale qui est situé au coin de Notre-Dame et des Forges, un autre édifice de la Banque nationale; il a construit des églises à 1725 Saint-Léon-le-Grand qui est une église qui a fait récemment l'objet, vous le savez sûrement, monsieur Boucher, de travaux importants. Donc c'est un architecte qui a, à l'intérieur de vingt (20) ans, construit un nombre incommensurable d'édifices tant à Trois-Rivières qu'à travers tout le Québec, et quand on regarde l'histoire de cet architecte-là, on voit l'évolution aussi du style architectural.

1730 On a conservé la brique rouge, on a conservé certaines fioritures, mais on est devenu beaucoup plus modeste au niveau des fioritures extérieures.

1735 C'est le 8 septembre 1908 que l'école normale accueille ses premières normaliennes, quelques semaines seulement après le grand incendie de Trois-Rivières de juin 1908, et cet incendie-là nous prive aujourd'hui d'une quantité impressionnante et incalculable d'édifices, mais on a un

témoignage ici de ce qui se construisait en 1908 à Trois-Rivières au moment où il y a eu cet incendie-là.

1740 Et finalement, en 1962, l'aile du secondaire. L'aile du secondaire donne sur la rue Hart; c'est un édifice qui accueillait en 1962 les résidentes qu'on appelait les pensionnaires à l'époque.

1745 La grande révolution, c'est qu'on accueillait les pensionnaires dans des chambrettes, donc les dortoirs étaient modifiés pour les filles du secondaire, et chacune avait sa propre chambrette. Donc c'est un effort supplémentaire de la part des Ursulines pour voir au confort des élèves de l'époque.

La nouvelle construction comprend une palestre, ce qui est nouveau, il n'y avait pas de palestre jusqu'à présent dans l'école, comprend des laboratoires de sciences, une salle de récréation, bref tout ce qui était, en 1962, à la dernière mode.

1750 J'ajoute qu'actuellement, en collaboration avec le monastère des Ursulines, le Collège Marie-de-l'Incarnation a confié à l'Université Laval une étude de caractérisation des bâtiments qui comprend et le pensionnat de pierre et le pensionnat à tourelles. Donc d'ici peu, on aura beaucoup plus d'éléments au niveau de l'architecture, au niveau de l'évolution de ces bâtiments-là dans l'histoire.

1755 Notre troisième partie, le site patrimonial de Trois-Rivières, 1964! Vous vous souvenez que j'ai présenté tantôt un diagramme qui présentait l'ensemble des propriétés du Collège Marie-de-l'Incarnation et des Ursulines. On voit la limite qui passe derrière, et on en a parlé tantôt, qui passe derrière le bâtiment blanc, et on voit que le pensionnat de pierre, le pensionnat à tourelles, l'école normale et l'aile du secondaire sont exclus carrément du patrimoine, du site patrimonial du 18 mai 64.

1760 Dans le mémoire qu'on va présenter, on va élaborer davantage à partir du document qui est présenté par le Conseil au niveau des orientations, et on va donner notre argumentaire qui fait en sorte qu'on va demander au Conseil de recommander du moins l'étude de l'agrandissement du site patrimonial de Trois-Rivières, pour inclure les édifices du Collège Marie-de-l'Incarnation.

1765 Je vais passer par-dessus la valeur patrimoniale et archéologique. C'est un document qu'on trouve sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec qui s'est basé sur une étude qui avait été faite par la Municipalité de Trois-Rivières en 2008, laquelle cependant ne prend pas en compte le pensionnat de pierre.

1770 Dans ce document-là, on va faire une narration des valeurs patrimoniales du pensionnat à tourelles, de l'école normale et de l'aile du secondaire, mais on a occulté complètement la réalité du pensionnat de pierre, ce qu'on va souligner dans notre mémoire qu'on va présenter.

1775 La valeur patrimoniale et archéologique, j'ajoute archéologique, évidemment il y a des élèves du Collège Laflèche, des étudiants du Collège Laflèche, sous la supervision de leur archéologue qui a fait des sites derrière la maison des Ursulines, derrière le cimetière, mais ce qu'on voit ici, c'est un plan qui date après 1908, parce que l'école normale et l'externat y figurent, mais on voit que la cour de l'école normale, la cour des grandes et la cour des petites, actuellement, ne sont pas l'objet de constructions. Ce sont actuellement des cours de récréation, et le potentiel archéologique est toujours là, est toujours existant.

1780 Et comme il y a eu un seul propriétaire à partir de 1697, en fait, il faut nuancer, parce qu'il y avait une rue qui séparait à côté, pour être capable de construire le pensionnat à tourelles, il y a eu un échange entre la Ville et les Ursulines, parce qu'il y avait une rue qui remontait comme ça jusqu'à la rue Hart. Il y a eu un échange pour créer la rue Sainte-Cécile, et on a pris en charge ce qui était la rue pour être capable de construire le pensionnat à tourelles.

1785 Il y a donc eu une occupation civile jusqu'aux alentours de 1880 sur une partie du territoire, mais ce territoire-là n'est toujours pas construit. Il est donc protégé toujours au niveau archéologique. Et s'il y avait une valeur archéologique, ce qu'on croit, là, on pourra s'adresser à ce moment-là à ceux qui sont compétents pour en décider, il y a encore possibilité d'y avoir accès. Donc on croit que c'est important aussi d'en protéger la construction, d'en protéger l'accessibilité.

1790 Ceux qui me connaissent savent que je suis un peu impétueux, vous me pardonnerez les demandes ou le "phrasage" des demandes!

1795 En fait, ce que le Collège Marie-de-l'Incarnation souhaite, c'est que Culture et Communications Québec, on va modérer, disons, reçoive une demande visant l'agrandissement du site patrimonial de Trois-Rivières pour y inclure le site du Collège Marie-de-l'Incarnation.

1800 Ce qu'on suggère, c'est non pas d'inclure que des bâtiments, mais d'inclure le site pour sa valeur historique, pour sa valeur patrimoniale, pour sa valeur archéologique.

1805 Et on souhaite aussi que Culture et Communications Québec accueille favorablement la demande à venir du Collège Marie-de-l'Incarnation de classer l'ensemble des immeubles et le territoire sur lequel ils sont construits, site patrimonial.

1810 Évidemment que si on pouvait convaincre le Conseil et convaincre le Ministère, ne serait-ce que d'étudier la possibilité de, nous, on serait très content, mais le Collège Marie-de-l'Incarnation qui est une corporation à but non lucratif, a aussi le devoir de mémoire envers les Ursulines de qui on a notre mandat d'éducation.

1815 Et il est évident aussi que des édifices comme le pensionnat de pierre et le pensionnat à tourelles nécessitent des interventions importantes au niveau de l'entretien extérieur, et le propre budget du Collège ne lui permettrait pas nécessairement de pouvoir conserver l'ensemble des fioritures et des aspects patrimoniaux à l'extérieur des édifices.

1820 Alors dans cet esprit-là, on souhaite pouvoir amorcer un dialogue avec le Ministère ou avec le Conseil du patrimoine pour être en mesure de s'assurer de rendre pérenne ces édifices-là à travers le temps. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1825 Est-ce que vous présentez une menace sur les bâtiments actuellement?

PAR M. RÉJEAN LEMAY:

1830 La menace du temps étant probablement la menace la plus importante. C'est-à-dire qu'on fait des interventions assez régulières, mais ces interventions-là, au niveau de l'entretien, seront pas suffisantes à court terme pour être capable de maintenir dans un état satisfaisant l'extérieur de nos édifices.

1835 Par ailleurs, les agréments de financement qu'on détient du ministère de l'Éducation, compte tenu que nous sommes une maison d'enseignement privé, nous n'obtenons pas de financement pour l'entretien de nos édifices. Donc l'entretien de nos édifices doit être fait à partir de nos budgets propres, et actuellement, ils s'avèrent insuffisants pour assurer à moyen terme la qualité extérieure soit des revêtements ou des fioritures qui sont les caractéristiques propres de nos bâtiments.

1840

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1845 Et j'ai compris que vous êtes présentement en cours de réalisation d'une étude de caractérisation de ces bâtiments-là qui va, j'imagine, démontrer la valeur patrimoniale de ces bâtiments ou leur valeur historique, leur valeur archéologique, même si on parle des terrains, etc., c'est le but de l'étude?

PAR M. RÉJEAN LEMAY:

1850 C'est l'objectif. On espère bien qu'on sera en mesure d'apporter une contribution scientifique au niveau des caractéristiques, au niveau de la valeur.

Alors c'est pour ça que ça a été confié à des gens universitaires.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1855

Une question triviale: est-ce que vous allez avoir l'étude d'ici le 1^{er} mars?

PAR M. RÉJEAN LEMAY:

1860

Non.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1865

Non, mais plus sérieusement, est-ce que vous avez une idée à peu près du moment où vous aurez ça?

PAR M. RÉJEAN LEMAY:

1870

J'ai entendu monsieur Vachon parler de 2015. Comme on est en partenariat avec le Monastère des Ursulines et avec monsieur Vachon qui en est le chargé de projet, c'est monsieur Vachon actuellement qui a négocié avec l'Université Laval, et ce que j'ai compris, c'est 2015 que cette étude-là devrait être disponible.

PAR M. DENIS BOUCHER:

1875

Une question, oui, monsieur Lemay, tout à l'heure dans votre préambule, vous avez évoqué une autre menace potentielle, vous avez fait allusion au projet Trois-Rivières sur Saint-Laurent. Je voudrais juste vous entendre là-dessus. Vous êtes le deuxième à évoquer ce possible impact, de quelle nature, je veux juste bien comprendre quelles seront les conséquences, si je puis dire, sur le site patrimonial?

1880

PAR M. RÉJEAN LEMAY:

1885

Entre l'endroit où est situé Trois-Rivières sur le Saint-Laurent, à l'embouchure du fleuve et de la rivière, et entre le site patrimonial, il y a quelques rues avec des résidences. Notre préoccupation est de dire, au moment où on aura atteint un certain niveau de construction, un certain niveau d'occupation de ce territoire-là, il est évident que les terrains qui entourent Trois-Rivières sur le Saint-Laurent vont prendre une certaine valeur, et comment la spéculation va faire en sorte que les édifices qui sont construits, les résidences qui sont construites sur ces terrains-là ne deviendront pas l'objet de spéculations, vendues, on aura d'autres constructions, et c'est la bande qui sépare le site patrimonial du site de Trois-Rivières sur le Saint-Laurent n'est pas très grande. C'est quelques rues seulement.

1890

1895 Et demain matin, si le Collège, pour quelque raison que ce soit, devait cesser ses activités, on n'a pas non plus d'assurances que notre site ne pourra pas être vendu, ce sera pas le premier, pour l'entreprise privée, pour faire d'autres types d'usages, et peut-être à ce moment-là les édifices pourraient être menacés.

1900 On est préoccupé. Je vous dis pas, je suis pas en train de vous dire que demain matin, on veut mettre un terme à notre projet éducatif, pas du tout, au contraire, mais si on veut être de bons gestionnaires, il faut envisager l'avenir, il faut s'assurer, un peu comme les Ursulines le font actuellement, un regard dans l'avenir, il faut aussi s'assurer que nos édifices seront conservés.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1905 Ça me semble ressembler un peu à ce que madame Isabelle proposait tout à l'heure, on a parlé d'une zone tampon tout à l'heure, est-ce que c'est à ça que vous pensez?

PAR M. RÉJEAN LEMAY:

1910 Il faut assurément protéger les édifices qui sont actuellement la propriété du Collège Marie-de-l'Incarnation d'une éventuelle spéculation, si on devait mettre un terme à nos opérations.

PAR Mme LISE MARTEL:

1915 Peut-être pour aller un peu dans le même sens! Vous allez éventuellement déposer une étude concernant l'agrandissement du site patrimonial pour englober les édifices que vous nous avez présentés, mais est-ce que vous voyez d'autres parties dans ce qu'on peut appeler la zone tampon qui, selon vous, devraient faire partie du site patrimonial?

1920 **PAR M. RÉJEAN LEMAY:**

Je vous avoue que j'ai concentré tous mes efforts sur les édifices qui étaient les nôtres.

PAR Mme LISE MARTEL:

1925 Oui, j'aurais été curieuse d'avoir votre point de vue s'il y en avait eu un, merci.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1930 Bien écoutez, je vous remercie beaucoup. C'est précieux comme intervention, et puis on a hâte de lire votre mémoire, et puis si vous pouvez avoir votre étude de caractérisation pour le 1^{er} mars, ce serait apprécié!

PAR M. RÉJEAN LEMAY:

1935 J'aurais tendance à vous dire qu'il faut pas croire aux miracles! Pas dans ce cas-ci.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1940 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

1945 Nous serions prêts, à ce stade-ci, à écouter d'autres opinions. Alors ne vous gênez pas à vous présenter à la table et vous identifier pour pouvoir émettre vos opinions concernant le plan de conservation ou tout autre question concernant justement le site patrimonial, vous êtes les bienvenus.

ANDRÉ CARLE

1950

PAR L'ANIMATEUR:

Bonjour monsieur.

1955

PAR M. ANDRÉ CARLE:

Bonjour. André Carle, architecte. Bonjour monsieur Boucher! Je travaille sur trois (3) églises actuellement avec monsieur Boucher dans la région, ça fait que c'est un drôle de hasard, on se parle au téléphone régulièrement sur ces dossiers-là, et c'est la première fois qu'on se rencontre!

1960

Je suis résident du Vieux-Trois-Rivières et architecte. Dans les présentations et les informations dont j'ai pris connaissance aujourd'hui, je dirais que c'est la première fois que je prends connaissance des limites du Vieux-Trois-Rivières, d'une façon très formelle, et je suis un peu surpris.

1965

Parce que comme résident qui apprécie le caractère architectural, j'ai toujours pensé que l'ensemble des Ursulines et du Collège Marie-de-l'Incarnation, du moins les bâtiments dont monsieur Lemay vient de nous parler, faisait partie de notre patrimoine du Vieux-Trois-Rivières. Donc je suis tout à fait enchanté et ravi de voir qu'il y a des préoccupations sur l'extension du périmètre du Vieux-Trois-Rivières.

1970

Et on entend parler aussi de la problématique de la spéculation. Quand on va dans le Vieux-Trois-Rivières, puis qu'on parcourt la rue des Ursulines, c'est en se rendant jusqu'à l'extrémité de la

1975 rue des Ursulines qu'on apprécie vraiment l'ensemble du territoire et la qualité architecturale des bâtiments qui s'y trouvent, au-delà de la rue Sainte-Cécile qui ferme actuellement le site. Donc après ça, on a la rue Saint-Paul, la rue Hertel, et rendu à la rue Hertel, on est rendu au fameux site Trois-Rivières sur Saint-Laurent.

1980 Donc la crainte de la spéculation qui a été soulevée actuellement me fait craindre un potentiel de détérioration du périmètre naturel architectural dans lequel s'exprime l'histoire de l'arrondissement historique, une histoire qui se prolonge dans le temps et qui nous amène jusqu'à aujourd'hui.

1985 Je pense que Trois-Rivières sur Saint-Laurent va nous amener une perspective contemporaine du développement de la ville de Trois-Rivières, mais cette perspective contemporaine là s'inscrit dans une continuité qui part de l'arrondissement historique et du quartier résidentiel ouvrier qui entoure l'arrondissement historique et qui est aussi témoin de l'histoire des familles qui ont travaillé dans les usines qui étaient établies sur le site de Trois-Rivières sur Saint-Laurent.

1990 Ça fait que s'il fallait – on se souvient tous de l'impact qu'a eu le Capitanal sur le Vieux-Trois-Rivières! Je sais pas si, là, tout le monde est un peu les plus vieux de la ville! C'est que quand on a construit le Capitanal qui est un édifice gouvernemental de facture contemporaine, on s'est rendu après coup compte de tout l'impact négatif ou du moins du lourd impact qu'avait ce bâtiment-là sur la perception du Vieux-Trois-Rivières.

1995 Puis quand on parle de la crainte de spéculations ou de mauvais usages des terrains qui pourraient faire l'objet de la spéculation, le Capitanal reste un exemple qu'il faudra toujours se souvenir. On devrait toujours faire la protection de nos territoires en se rappelant des mauvais coups, des mauvais sentiments qu'on a eus sur certaines implantations.

2000 Donc c'est particulièrement du côté effectivement de Trois-Rivières sur Saint-Laurent et au-delà un peu de la propriété du CMI et des Ursulines qu'on sent qu'il y a un potentiel de dégradation de l'environnement qu'on pourrait assimiler, soit une zone tampon qui devrait idéalement protéger ce secteur ou carrément faire une extension de la zone de l'arrondissement historique pour faire état de l'évolution de cette ville qui nous amène à aujourd'hui.

2005 Donc peut-être ne plus conserver figé dans le temps l'aspect historique de notre arrondissement, mais qu'il aille refléter au-delà des dates historiques traditionnelles auxquelles on l'évalue, qu'on le ramène un peu plus dans le contemporain du développement de la ville de Trois-Rivières qui est marquée par la présence des quartiers ouvriers et des vieilles maisons quand même bourgeoises de la rue des Ursulines qui, moi comme citoyen, comme visiteur, comme personne qui vit dans le coin, j'ai toujours pensé que ça allait jusqu'au bout de la rue des Ursulines.

2010

Il y a quelques maisons communes sur la rue des Ursulines auxquelles on n'accorde pas beaucoup d'intérêt pour le patrimoine, mais elles s'insèrent quand même dans un ensemble qui reflète la vie de Trois-Rivières.

2015

Ça fait que ça, c'est mon commentaire vu la connaissance de la limite du Vieux-Trois-Rivières, c'était mon principal commentaire.

2020

J'ai un autre commentaire! Il s'est fait dernièrement quelque chose dans l'aménagement périphérique de la zone – non, dans la zone, excusez! – c'est dans la zone qui, pour moi, est resté douteux. Comme architecte, j'ai toujours été attaché à l'importance des matériaux nobles, la pierre, le bois, ces choses-là. Dans le développement des produits en architecture, on voit apparaître des nouveaux produits, le déclin de vinyle, l'aluminium ou de CanExel tous connus comme des matériaux contemporains.

2025

Comme architecte puriste, j'aurais toujours aimé que ces matériaux-là trouvent leur juste forme, mais souvent qu'est-ce qu'on en fait, on en fait l'imitation d'un matériau noble. Donc le fameux déclin de bois qui est très traditionnel dans la construction du Québec est devenu un déclin de vinyle, un déclin d'aluminium, un déclin de CanExel sans que ces nouveaux produits là trouvent leur juste forme. Donc je fais cette espèce d'introduction là pour vous demander où est rendue la flamme qui maintenant est un objet de plastique!

2030

Donc le jour qu'on n'aura plus de bois, est-ce qu'on va remplacer le bois par du plastique dans nos arrondissements historiques? Ceci est une espèce de boutade, mais c'est pour vous mettre quand même en perspective que si on n'a plus de feu, que nous reste-t-il? Des flammes de plastique?

2035

Je crois qu'il y a une expression qui dit que c'est très kitsch de faire des choses comme ça, et je suis sévère, je trouve insultant de voir qu'on installe une flamme en plastique dans un arrondissement historique. Il aurait fallu trouver une façon beaucoup plus imaginative d'illustrer qu'on manque de carburant pour entretenir une flamme; on aurait pu mettre tout simplement une lumière verticale qui éclaire le ciel et ça aurait déjà été beaucoup plus respectueux de la nature du feu. Donc c'est très imagé, là. Ça fait que, que ferons-nous quand nous n'aurons plus de feu!

2040

Ça fait que c'était mes commentaires sur ce que j'ai entendu aujourd'hui, et on a beaucoup de travail à faire, monsieur Boucher, dans les prochains jours! Merci.

2045

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Lefebvre.

2050

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2055 Merci. Moi, j'ai pas une question à vous poser, peut-être juste un commentaire, parce qu'à
plusieurs occasions, on a évoqué ou mentionné la possibilité de créer ou d'établir une zone tampon,
mais vous avez dit dans votre propos, soit on crée une zone tampon ou soit on part d'une extension
des limites du site. C'est un peu technique, je voudrais pas répondre à la place de mes collègues, de
nos collègues du Ministère, mais une zone tampon, actuellement, ce n'est pas prévu dans la Loi sur le
patrimoine culturel.

2060 Par contre, l'extension d'une limite pourrait éventuellement être envisagée dans le cadre de la
loi actuelle. Alors la création d'une zone tampon, bon, je dis, il n'y a rien d'impossible dans la vie, sauf
peut-être que le chemin à parcourir est peut-être plus difficile. Oui.

2065 **PAR M. ANDRÉ CARLE:**

C'est juste parce que l'expression est arrivée pendant la rencontre, mais je pense qu'il y a
une évaluation du périmètre du quartier historique qui est à prendre en ligne de compte.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

J'ai bien compris que c'était le sens que tout le monde voulait accorder lorsqu'on parlait de
zone tampon, je pense que c'était dans ce sens-là qu'on le disait.

2075 **PAR M. ANDRÉ CARLE:**

Cela dit, ce genre de réalité là pourrait très bien être inscrit politiquement dans le Plan
d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières, puis je sais qu'il y a certaines personnes de la ville qui
sont dans la salle...

2080 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Excusez-moi! Si vous vouliez aller au micro, simplement pour que les gens qui participent à la
discussion via le Web puissent vous entendre.

2085 **PAR M. ANDRÉ CARLE:**

2090 Je comprends que la notion de zone tampon n'est pas inscrite dans les mécanismes de
gestion des arrondissements historiques, donc la perception est de savoir si on peut pas réévaluer le
périmètre de la zone historique, considérant les problématiques de développement périphérique et les
problématiques de spéculation.

2095 Ceci dit, ce n'est pas un mécanisme inscrit dans le Conseil du patrimoine culturel. La Ville, à travers ses plans d'urbanisme, peut très bien devenir le porteur de cette réalité-là et avoir une conscience supérieure, mais ici, on parle de politique, rendu là. Et c'est très difficile de parler de politique dans les environnements municipaux, parce qu'on se fait souvent accuser d'être des empêcheurs de tourner en rond ou ce que vous voudrez. OK, je vous dis ça comme ça, là!

2100 J'ai été candidat politique dans la ville de Trois-Rivières. Je suis Monsieur quarante-cinq pour cent (45 %)!

2105 Ceci dit, probablement, je le sais pas, quelle sorte d'arrimage il peut y avoir. La notion de zone tampon nous amène finalement à toutes sortes de réalités. La réalité, c'est que dans un milieu donné, il y a des réalités d'aménagement et des réalités de développement d'aménagement qui amènent des tensions ou des réalités – on peut pas inscrire le futur, on doit vivre, et on vit dans quoi, le futur est pas inscrit d'avance. C'est les gestes qu'on va poser qui vont inscrire ce futur-là.

2110 Donc actuellement, quels sont les mécanismes que les citoyens, les institutions ont à portée de la main pour s'assurer que les perceptions qu'on a évaluées aujourd'hui nous amènent à un suivi, à des réalités qui vont peut-être au-delà de la limite très légale du Conseil du patrimoine culturel qui s'applique à un territoire donné et qui a une extension dans la réalité de la gestion municipale du plan d'urbanisme, des relations ou des évidences que les élus ou les fonctionnaires municipaux doivent prendre en ligne de compte dans le développement du territoire, pour redonner à ce moment-là peut-être un pouvoir de consultation rattaché aux citoyens et aussi aux organismes que vous représentez.

2115 Donc tout ça, c'est de la coordination, de la fusion d'intérêts et de bonne volonté. C'est beau!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2120 Pendant que vous êtes là!

PAR M. ANDRÉ CARLE:

J'étais pas inscrit, moi, là.

2125 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

2130 Non, mais je saisis l'occasion, vous avez dit que vous êtes architecte. Vous avez mentionné, vous avez parlé des matériaux pour nous amener vers la flamme, non pas olympique mais en plastique!

Mais je reviens un petit peu juste derrière la flamme, sur la question des matériaux, est-ce que vous avez un point de vue à exprimer quant au plan de conservation qui est proposé en ce qui a trait aux orientations sur le cadre bâti puis les matériaux?

2135 **PAR M. ANDRÉ CARLE:**

2140 Bien en fait, quand on parlait de plan, le plan, je l'ai pas vu, là. Moi, j'ai compris que vous étiez en processus d'établir le plan. Donc le processus est un processus où vous faites un peu, excusez l'expression, le "refresh" de ce que vous contrôlez déjà bien, puis je pense que le processus semble adéquat.

Et là, vous êtes en consultation pour comprendre ce que les citoyens ont à dire, et ça va nous amener au nouveau plan ou à la lecture d'un nouveau plan.

2145 Je semble pas avoir rien vu de nouveau, mais j'avais pas d'inquiétude sur la façon que c'est géré tout ça. Parce que j'ai eu quelques expériences avec les gens du patrimoine religieux, et certaines expériences avec le patrimoine culturel pour des aménagements dans le Vieux-Trois-Rivières, et j'ai jamais eu d'inquiétude sur les relations qu'on avait à ce moment-là par rapport aux définitions ou à tout ce qu'on a pu voir passer aujourd'hui, là, qui est très cohérent avec ce que j'avais
2150 comme routine de travail avec les gens du patrimoine ou de la Culture, tant au niveau de l'aspect des bâtiments, des choix de matériaux, de la souplesse aussi dont le Ministère pouvait faire preuve pour arriver à des résultats qui ne sont pas des boulets financiers incontournables pour les propriétaires des bâtiments, qu'ils soient privés ou institutionnels.

2155 Donc j'ai toujours bien aimé la souplesse, mais c'est une souplesse qui restait toujours bien ciblée sur l'objectif de préserver le patrimoine et de faire des gestes cohérents, des gestes qui sont justes.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2160 Peut-être que vous me fournissez l'occasion de préciser ou de rappeler tout au moins qu'il y a déjà un projet de plan de conservation qui est rédigé, qui est en ligne, qui a été présenté tout à l'heure d'ailleurs dans ses grandes lignes par monsieur Lizotte et madame Dubé. Ce plan de conservation ou
2165 ce projet de plan de conservation est disponible sur le site Web du Conseil et peut-être sur le site Web du Ministère aussi, en tout cas, il est certainement disponible sur le site du Conseil.

PAR M. ANDRÉ CARLE:

2170 En fait, quand j'ai dit, pour ce qui est du travail, c'est juste la façon que c'était présenté, on voyait les grands principes, les grandes lignes d'applications, les grandes lignes de comment tout ça est enveloppé, et moi, je saisisais qu'on était en train de l'écrire, le plan, avec les consultations.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2175 Bien, c'est-à-dire que vous avez pas tort en disant ça, parce qu'il y a un projet, il y a un document qui est déjà disponible, mais ce projet-là va être bonifié et amélioré par notamment les interventions que vous faites ce soir, celles que vous pourrez nous faire par écrit et éventuellement aussi par l'avis que le Conseil devra fournir au ministre sur ce plan.

2180 **PAR M. ANDRÉ CARLE:**

Je comprends la même chose.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2185 Donc c'est un processus itératif, je pense qu'il y en a pour quelques semaines ou quelques mois avant qu'on en arrive à un document final.

PAR M. ANDRÉ CARLE:

2190 Je peux me retirer?

PAR M. DENIS BOUCHER:

2195 Vous me permettez, monsieur Carle, j'aurais une autre question pour vous pendant que vous êtes là.

2200 C'est que vous avez fait allusion tout à l'heure à votre étonnement ou enfin à la lecture que vous aviez des limites actuelles du site par rapport à votre perception à vous. Et c'est une des questions qu'on avait aussi d'entendre ou de connaître la perception que les gens avaient du Vieux-Trois-Rivières, parce que nous, on parle ici d'un site patrimonial, on a très bien vu les limites très précises de ce site-là et des conditions particulières qu'on doit respecter.

2205 Maintenant, pour vous, le Vieux-Trois-Rivières, est-ce que ça correspond au site patrimonial que nous on a présenté tout à l'heure?

PAR M. ANDRÉ CARLE:

2210 Bien en fait, on constate que le site patrimonial arrête à la rue Sainte-Cécile, bon. Puis quand on est sur la rue des Ursulines, qu'on passe devant le monastère des Ursulines, qu'on est devant le parc, après ça il y a encore des maisons extraordinaires. La rue des Ursulines est une expérience qui devrait être complète jusqu'à son extrémité.

2215 Puis là, moi, j'ai toujours vécu ça comme étant un ensemble qui s'exprimait sur l'entière longueur de la rue des Ursulines. Et là, ce qu'on voit sur le plan, c'est que ça s'arrête à la rue Sainte-Cécile. Il faut aller le marcher pour sentir que là, si là il y a une ligne théorique, il y a une rupture totale sur l'expérience architecturale, urbaine, végétale ou tout ce qu'on peut avoir donné de caractéristiques qui créent l'intérêt d'un site patrimonial.

2220 Alors il y a carrément une rupture. Ça fait que tantôt, quand j'ai vu ça, j'ai sorti Google, j'ai vérifié tout ce que j'avais à vérifier pour la perception, puis j'ai dit, ça marche pas. Honnêtement, on peut pas sentir qu'il y a une rupture là, c'est impossible.

2225 Si on veut apprécier vraiment l'expérience d'être dans un milieu architectural urbain, végétal, paysager, toutes les belles caractéristiques dont on nous a fait part tantôt, tu sais, pour moi, ça a été comme une découverte, une surprise. Le Vieux-Trois-Rivières, pour moi, c'est toute la rue des Ursulines, quelques petites maisons un peu communes à l'extrémité, mais ça, ça fait partie de l'histoire des quartiers ouvriers, puis c'est aussi bien que ce soit lié à l'ensemble de la lecture.

2230 Et je dirais que cette extension-là, jusqu'à la rue Hertel, vient probablement créer l'espèce de zone qui fait toute la différence par rapport aux inquiétudes qui ont été soulevées par les grandes institutions représentées par les Ursulines et le CMI.

2235 Monsieur Lemay était président des Jeux du Québec et j'étais l'organisateur des cérémonies d'ouverture et de fermeture dans une autre vie!

PAR L'ANIMATEUR:

D'autres opinions, d'autres interventions? Ne vous gênez pas.

2240 **PAR M. ANDRÉ CARLE:**

Merci infiniment.

PAR L'ANIMATEUR:

2245 Nous sommes là pour vous écouter.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Donc il n'y a pas d'autres questions ici, non?

2250

PAR Mme LISE MARTEL:

J'aurais peut-être aimé entendre un petit peu monsieur Gilbert tantôt qui est venu au micro, au début, j'aimerais ça savoir ce qu'il pense de la partie du plan de conservation qui touche l'archéologie. Vous êtes peut-être le seul archéologue qu'il y a ici ce soir dans la salle!

2255

LOUIS GILBERT

2260

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Gilbert.

2265

PAR M. LOUIS GILBERT:

En fait, j'ai débattu à l'idée de venir en avant ou de rassembler mes pensées, parce que j'étais pas inscrit, et d'envoyer un courriel comme mémoire ou quelque chose comme ça.

2270

Je peux peut-être rapidement, et comme je vous dis, j'ai pas préparé rien d'avance, c'est à brûle-pourpoint, j'ai lu ce qu'on pourrait voir un peu comme contradictions, dans les orientations générales et les orientations – je place mes idées en parlant – particulières pour l'archéologie.

2275

C'est-à-dire, on dit dans les orientations générales qu'on veut privilégier une approche préventive des sites dont le potentiel notamment a été démontré. Et quand on regarde les approches particulières, on recommande, pour les sites qui sont connus, donc les sites qui sont inscrits à l'intérieur de l'ISAQ, de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, une surveillance archéologique.

2280

Ça pourrait faire du sens si la définition de sites connus était qu'on connaissait les sites. Par contre, dans le Vieux-Trois-Rivières, plusieurs sites sont à peine touchés par une intervention. Par exemple le site des Récollets, si je me souviens bien, a eu peut-être une surveillance et un sondage qui a été fait sur le site, je le dis de mémoire, CCFD 15 près de la place – je pense que c'est CCFD 15 – près de la place Pierre-Boucher, avant les interventions qui ont eu lieu à la place du Flambeau, était à peu près pas connu autrement que par une surveillance encore une fois.

2285

2290 Et si on avait seulement fait une surveillance avant le début des travaux, on aurait perdu beaucoup de traces archéologiques à cet endroit-là. C'est vrai pour tous les sites, je pense, du Vieux-Trois-Rivières. Là où c'est connu, plusieurs sites sont connus uniquement par quelques sondages, voire une surveillance archéologique qui a été faite par Hydro-Québec lors de l'enfouissement des fils et sont, pour ainsi dire, inconnus.

2295 Ils ont reçu un code Borden pour un peu un magazine collection archéologique, mais les sites, ce qu'on trouve sur les sites, c'est indéterminé.

Et si on continuait seulement à faire de la surveillance, on n'aurait jamais une documentation exacte de ces sites-là.

2300 Alors il faudrait, d'après moi, que l'approche qui soit privilégiée pour les sites à code Borden comme pour les zones à potentiel qui ont pas été identifiés comme sites archéologiques inscrits à l'ISAQ serait de faire des sondages avant le début des travaux, à l'intérieur de l'aire des travaux d'excavation prévue, pour qu'on puisse vraiment faire une documentation et de permettre de proposer des mesures d'atténuation des impacts de ces travaux-là.

2305 Et comme il y a une demande d'autorisation des travaux qui doit être faite pour des excavations à l'intérieur de l'arrondissement historique, il y aurait un temps qui pourrait être donné; dans ce délai-là, finalement il y aurait un temps que l'entrepreneur pourrait prendre pour faire cette évaluation-là archéologique. Ou s'il voit qu'il veut pas faire l'évaluation archéologique, de changer ses plans de travaux tout simplement pour les faire passer ailleurs, là par exemple où il y aurait déjà eu des excavations et où il n'y aurait plus d'impacts sur l'archéologie.

2310 Il faut dire que la surveillance, pour l'expliquer, peut-être parce que, comme vous avez dit, je pense que je suis le seul archéologue ici, la surveillance implique un peu, on pourrait dire, d'assister un mourant; ça, on compare ça à une évaluation d'impact environnemental. J'avais dit à un client il y a pas très longtemps que c'est comme regarder un bulldozer entrer dans une forêt, puis ensuite aller compter les grenouilles qui ont été écrasées, alors que nous, ce qu'on veut faire, c'est de trouver les grenouilles sont où, puis retrouver un nouvel environnement pour les déplacer.

2315 Donc la surveillance, c'est seulement un constat de destruction. Les enregistrements qu'on peut faire à ce moment-là sont mineurs, sont très incomplets, alors qu'un inventaire archéologique demande une excavation contrôlée, puis l'archéologue peut justement contrôler les données qu'il va accumuler.

2325 Donc je pense que pour l'orientation particulière, finalement ce que je voulais dire, c'est que ça devrait être plutôt, même pour les sites qui sont connus, être un inventaire archéologique par sondage plutôt qu'une simple surveillance.

PAR Mme LISE MARTEL:

Merci monsieur Gilbert.

2330

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Merci. Peut-être juste un petit mot pour vous préciser que le Conseil du patrimoine est assisté dans ses travaux par une archéologue qui est madame Gisèle Piédalue.

2335

PAR Mme LISE MARTEL:

J'espère qu'elle va me pardonner.

2340

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

2345

Monsieur Gilbert, je vous rappelle simplement que si vous désirez déposer un mémoire, vos commentaires, et ça vaut pour toute personne dans la salle ici, vous avez au moins jusqu'au 31 janvier pour le faire, soit via le site Internet du Conseil du patrimoine culturel ou par la poste. On est souple là-dessus.

2350

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2355

Bien, il me reste bien sûr à vous remercier beaucoup de votre agréable présence ce soir, agréable et productive. On a appris beaucoup de choses, on a entendu beaucoup de choses, ça va alimenter beaucoup de discussions dans les semaines qui viennent, mais c'est pas terminé, la consultation.

2360

Aujourd'hui, c'est le point d'orgue de cette consultation-là, on continue de recevoir vos mémoires, comme on disait d'entrée de jeu, ça peut être une simple lettre ou un courriel, mais enfin, si vous avez des opinions à exprimer, c'est le temps de le faire.

2365

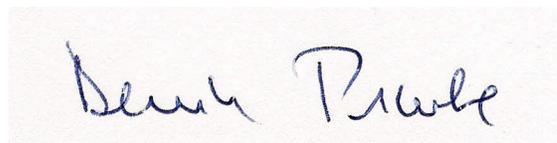
Je vous remercie donc de votre patience, de votre écoute, de votre participation, et je remercie également nos collègues du ministère, madame Dubé et monsieur Lizotte, qui nous ont fait le plaisir d'être avec nous ce soir puis de faire leurs présentations.

2370 Merci à mes collègues du Conseil. Bonne soirée puis à la prochaine, au revoir.

PAR L'ANIMATEUR:

2375 Bonsoir tout le monde. Vous pouvez revoir d'ailleurs notre séance de ce soir sur le site Internet en différé, de même que les transcriptions seront sur le site également dans quelques jours. Merci, bonsoir.

2380 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

2385

2390